

## Listing des notifications SPS/OMC diffusées aux DTC au titre de l'Année 2018

N°	Réf. Notif. SPS	Pays	Intitulée	Date de transmission	Délais de présentation des observations	Date butoire d'application	Suites
1	G/SPS/N/UE/94/Add.5	UE	mesures visant à prévenir l'introduction dans l'union du Xylella fastidiosa	03/01/2018	s/o	14/12/2017	s/o
2	G/SPS/N/UE/231	UE	Projet de règlement modifiant les annexes II et III du Règlement de N° 396/2005.LMR de Lambda-cyhalothrine dans certains produits.	03/01/2018	4 mars 2018	Fevrier 2018 pour adoption et juin 2018 pour publication	s/o
3	G/SPS/N/CAN/1143/Add.1	Canada	Adoption de projet (daté du 13 octobre 2017) de LRM pour le thiabendazole	05/01/2018	s/o	20/12/2017	Entrée en
4	G/SPS/N/CHL/554 et son ADD 1	Chili	Exigences sanitaires spécifiques pour l'admission au Chili de miel d'abeilles .	05/01/2018	21 février 2018	43195	s/o
5	G/SPS/N/UE/231	UE	Adoption de nouveaux exigences administratives et scientifiques applicables aux aliments traditionnels en provenance de pays tiers. Règlement d'exécution (UE) 2017/2468 du 20 /12/2017	10/01/2018		19/1/2018	
6	G/SPS/N/UE/229/ add .1	UE	Adoption de nouvelles exigences administratives et scientifiques applicables aux demandes visées à l'article 10 du Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments"	10/01/2018		43119	Entrée en vigueur
7	G/SPS/N/UE/223 add .1	UE	Adoption de nouvelles exigences administratives et scientifiques applicables aux aliments traditionnels en provenance de pays tiers conformément au Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments"	10/01/2018		19/1/2018	Entrée en vigueur
8	G/SPS/N/UE/229 add .1	UE	La mesure adoptée dans ce règlement, permettra de transformer les autorisations de l'UE actuelles visant les nouveaux aliments en une autorisation générique, tout en maintenant inchangées la liste des nouveaux aliments autorisés et les conditions et spécifications d'utilisation	10/01/2018		43119	Entrée en vigueur
9	G/SPS/N/CHN/1063	Chine	une Norme nationale de la République populaire de Chine sur l'innocuité des aliments. Cette norme s'applique à l'enrichissement alimentaire bitartrate choline	11/01/2018	43171		
10	G/SPS/N/CHN/1064	Chine	Norme nationale de la République populaire de Chine sur l'innocuité des aliments. Cette norme s'applique au chlorure de sodium en tant que complément alimentaire	11/01/2018	12 mars 2018		
11	G/SPS/N/CHN/1065	Chine	Une norme nationale de la République populaire de Chine sur l'innocuité des aliments. Cette norme notifiée établit 479 LMR pour 107 pesticides (abamectine,...) dans ou sur les aliments.	19/02/2018	43210		
12	G/SPS/N/BRA/1348	Brésil	Projet de résolution N°454 du 28 décembre 2017 qui prévoit les additifs alimentaires et les adjuvants technologiques autorisés dans les compléments alimentaires.	11/01/2018	8 avril 2018		
13	G/SPS/N/BRA/1351	Brésil	Projet de résolution N°458 du 28 décembre 2017 qui prévoit des catégories d'aliments et d'emballages exempts d'enregistrement sanitaire obligatoire	11/01/2018	43198		
14	G/SPS/N/UE/534	UE	Projet de règlement d'exécution de la commission concernant les mesures définissant les modalités d'indication de la différence d'origine d'un ingrédient principal d'un aliment et de l'origine du produit final.	12/01/2018	11 mars 2018	43556	
15	G/SPS/N/JPN/548	Japon	Révisions des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Desméthophame.	12/01/2018	43172		
16	G/SPS/N/JPN/533-546-547-548	Japon	Révision des normes et spécifications pour les aliments et les additifs alimentaires.	12/01/2018	13 mars 2018		
17	G/SPS/N/IND/220	Inde	Projet de règlement indien portant modification de normes afin d'inclure des additifs supplémentaires dans diverses catégories d'aliments et des normes microbiologiques pour les épices alimentaires l'ajout	12/01/2018	43172		
18	G/SPS/N/JPN/549	Japon	Révision surtout des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Procymidone.	15/01/2018	16 mars 2018		
19	G/SPS/N/JPN/550	Japon	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Tricyclazole	15/01/2018	43175		
20	G/SPS/N/JPN/551	Japon	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) du -Flavophospholipol- proposées pour les-médicament vétérinaire et les additifs alimentaires	15/01/2018	15 mars 2018		
21	G/SPS/N/SAU/333	Arabie Saoudie	Suspension temporaire d'importation par le arabie saoudite , à partir de Kostroma en Russie de viande de volaille, d'oeufs et de leur produits à cause de l'influenza aviaire .	15/01/2018		7/1/2018	
22	G/SPS/N/USA/2976	USA	Modification de LMR pour d'apha-cyperméthrine présents dans les agrumes ,de graisse de porcins...etc.	15/01/2018	S/O	S/O	
23	G/SPS/N/KOR/591	Corée du Sud	mesures imposées pour l'importation de semences de carotte (dacus Carota) à partir de 11 pays dont le Maroc. a cause de Candidatus liberibacter solanacarum.	16/01/2018		19/1/2018	
24	G/SPS/N/JPN/552	Japon	Révision de la loi sur l'hygiène alimentaire	17/01/2018		Avril 2018 publication et juillet 2018 rentre en vigueur.	

25	G/SPS/N/TPKM/447/ADD.1	<b>Tapei Chinois</b>	Nouvelles exigences phytosanitaires pour l'importation de pomme de terre de table sur le territoire Douanier de Taiwan-Penghu-Kinmen et Matsu.	18/01/2018	S/O	S/O	
26	G/SPS/N/UE/227 add .1	<b>UE</b>	Ce règlement adopté supprime l'autorisation de l'utilisation de neuf édulcorants (E 950 Acésulfame-K, E 951 Aspartame, E952 Acide cyclamique et ses sels de Na et de Ca, E 954 Saccharine et ses sels de Na, de K et de Ca, E 955 Sucralose, E 959 Néohespéridine DC, E 961 Néotame, E 962 Sel d'aspartame-acésulfame et E 969 Advantame) dans les "produits de boulangerie fine destinés à une alimentation particulière" (catégorie de denrées alimentaires 07.2 "Produits de boulangerie fine", dans l'annexe II du Règlement (CE) n° 1333/2008 sur les additifs alimentaires).	25/01/2018		11 février 2018. Entrée en vigueur.	
27	G/SPS/N/UE/197 add .1	<b>UE</b>	Adoption du Règlement (UE) 2017/1237 de la Commission du 7 juillet 2017 modifiant le Règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne la teneur maximale en acide cyanhydrique des amandes d'abricot non transformées entières, broyées, moulues, brisées ou concassées qui sont mises sur le marché pour la vente au consommateur final"	23/01/2018		28/07/2017. Entrée en vigueur.	
28	G/SPS/N/UE/225add .1	<b>UE</b>	Adoptiobn Règlement (UE) 2018/79 de la Commission du 18 janvier 2018 modifiant le Règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires"	25/01/2018		08/02/2018. Entrée en vigueur	
29	G/SPS/N/UE/202 add .1	<b>UE</b>	adoption du Règlement (UE) 2018/98 de la Commission du 22 janvier 2018 modifiant les annexes II et III du Règlement (CE) n° 1333/2008) du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du Règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne le sorbate de calcium (E 203).Ce règlement adopté vise à radier le sorbate de calcium (E 203) de la liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés figurant dans le Règlement (CE) n° 1333/2008	25/01/2018		12/08/2018 rentrera en vigueur	
30	G/SPS/N/KOR/592	<b>République de Corée</b>	Modification du format et contenu t du certificat sanitaire de la république de Corée suite à la révision du règlement d'application de la loi sur la prévention des maladies animales contagieuses. :	31/01/2018		26/03/2018 rentrera en vigueur	
31	G/SPS/N/SAU/273/ add.1	<b>Arabie Saoudie</b>	Adoption de nouvelles exigences et prescriptions qui s'appliquent aux végétaux, animaux , produits alimentaires et médicaments vétérinaires importés au Royaume d'Arabie saoudite en provenance des pays exportateurs	01/02/2018		01/03/2018 rentrera en vigueur	
32	G/SPS/N/ARE/142 .	<b>Emirats arabes Unis</b>	projet de décret ministériel qui réglementera l'importation, par l'Émirats arabes unis, de certains végétaux et produits végétaux, tel que les plantes, les fleurs, les légumes, les fruits et les fourrages verts en provenance des pays ayant enregistré des infestations par le ravageur : Spodoptera Frugiperda ( Lepidoptera: Noctuidae). Cependant, il est à préciser que le Royaume du Maroc ne figure pas dans la liste des pays (Annexe III) concerné par ce projet.	07/02/2018	le 07 Avril 2018.		
33	G/SPS/N/CAN/1126 Add.1	<b>Canada</b>	L'entrée en vigueur de règlement relatif à la fixation des LMR du Tioxazafène sur certains végétaux ou sur des produits végétaux et animaux	02/02/2018			
34	G/SPS/N/CAN/1146 Add.1	<b>Canada</b>	L'entrée en vigueur de règlement relatif à la fixation des LMR du bicyclopnyrone sur certains végétaux ou sur des produits végétaux et animaux	02/02/2018			
35	G/SPS/N/CAN/1147 Add.1	<b>Canada</b>	L'entrée en vigueur de règlement relatif à la fixation des LMR du Cléthodine sur certains végétaux et produits végétaux	02/02/2018			
36	G/SPS/N/CAN/1148 Add.1	<b>Canada</b>	L'entrée en vigueur de règlement relatif à la fixation des LMR du Spirotétramate sur certains végétaux et produits végétaux .	02/02/2018			
37	G/SPS/N/GEN/ 1598 .	<b>Nicaragua</b>	Modèle de Certificat phytosanitaire d'Exportation et de Réexportation du Nicaragua.	02/02/2018		Ce modèle est entré en vigueur à partir du 15/02/2018	
38	G/SPS/N/JPN/553	<b>Japon</b>	Révision surtout des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Captane.	05/02/2018	6 avril 2018		
39	G/SPS/N/JPN/554	<b>Japon</b>	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Etofenprox	05/02/2018	43196		
40	G/SPS/N/JPN/555	<b>Japon</b>	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le Pesticide: Fenbuconazole	05/02/2018	6 avril 2018		
41	G/SPS/N/JPN/556	<b>Japon</b>	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le médicament vétérinaire: Josamycine .	05/02/2018	43196		
42	G/SPS/N/JPN/557	<b>Japon</b>	Elle traite surtout les limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le médicament vétérinaire: Spectinomyme .	05/02/2018	6 avril 2018		
43	G/SPS/N/USA/2977	<b>USA</b>	Texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit les limites maximales pour les résidus de l'insecticide chlorfénapyr (4-bromo-2-(4-chlorophényl)-1-(éthoxyméthyl)-5- (trifluorométhyl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile) présents dans ou sur le thé séché et légumes-fruits du groupe 8-10.	05/02/2018		Adopté le 26 janvier 2018 et entrera en vigueur dont six mois.	

44	G/SPS/N/USA/2978	USA	notification concerne un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit des limites maximales pour les résidus du fongicide difénoconazole présents dans ou sur de multiples produits, qui sont recensées et examinées	05/02/2018		Adopté le 26 janvier 2018 et entrera en vigueur dont six mois.	
45	G/SPS/N/TPKM/453	Tapei Chinois	Proposition de modification partielle des dispositions du "Règlement sur l'inspection des aliments impor1.	07/02/2018	43197		
46	G/SPS/N/BRA/1358	Brésil	un projet de décision pour Consultation Public ( Consulta Publica , n ° 463 du 25 janvier 2018), publié par le Conseil de l'Agence nationale de surveillance sanitaire du Brésil pour la matière active M02 - MANCOZEB .	07/02/2018	28 février 2018		
47	G/SPS/N/BRA/1359	Brésil	un projet de décision (Consulta Publica) n ° 464 du 25 janvier 2018 publié par le Conseil de l'Agence nationale de surveillance sanitaire du Brésil. Ce projet est relatif à la substance active P35 - PYRIDABEN .	07/02/2018	43159		
48	G/SPS/N/GEN/ 1601	CIPV	Rapport du secrétariat de la Convention internationale pour la Protection des Végétaux	08/02/2018			
49	G/SPS/N/GEN/1602.	Pérou	Réaction du Pérou au règlement UE N° 488/2014 de la Commission du 12 mai 2014 modifiant le règlement (CE) N° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en Cadmium dans les denrées Alimentaires	09/02/2018			
50	G/SPS/N/CAN/1155	Canada	Cette notification concerne un avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées pour permettre l'utilisation de la pectinase issue de Trichoderma reesei RF6197 et de Trichoderma reesei RF6201 dans les jus de fruits non concentrés, le vin et les produits de fruits et de légumes non normalisés.	12/02/2018	15 avril 2018		
51	G/SPS/N/ESP/5	Espagne	Cette notification est un complément de la notification de Espagne -G/TBT/N/ESP/37 du 06 février 2018. On rappelle, qu'il 'agit d'un projet de décret établissant les exigences sanitaires et la protection de l'environnement naturel pour l'importation d'espèces d'animaux pour lesquelles il n'existe pas de réglementation harmonisée de l'Union européenne et dont la destination finale est l'Espagne, y compris les espèces envahissantes.	12/02/2018	43203		
52	G/SPS/GEN/1598	Nicaragua	Modèle de Certificat phytosanitaire d'Exportation et de Réexportation du Nicaragua.	02/02/2018			
53	G/SPS/GEN/1602	Pérou	Reaction du Perou au Règlement UE N° 488/2014 de la Commission du 12 Mai 2014 modifiant le Règlement ( CE) N° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en CADMIUM dans les denrées alimentaires	09/02/2018			
54	G/SPS/CHN/1065	Chine	Révision des LMR des pesticides dans les aliments	19/02/2018	20 avril 2018		
55	G/SPS/N/JPN/565- G/SPS/N/JPN/566	Japon	Normes japonaises en matière de spécification du produit chimique Propiconazole et de ses LMR sur les culturs et produits alimentaires	20/02/2018	43211		
56	G/SPS/N/JPN/567	Japon	Etablissement d'une LMR pour le Désoxynivalénol (DON) dans le blé.	23/02/2018	24 avril 2018		
57	G/SPS/N/UE/13 add .7	UE	La suppression de trois substances aromatiques de la liste de l'Union des arômes et matériaux de base. Ces trois substances à supprimer sont : la p-mentha-1,4(8)-diène-3-one (FL n° 07.127), 2 aminoacétophénone (FL n° 09.821) et (FL n° 13.175).	22/02/2018	43213		
58	G/SPS/N/UE/204/Add.1	UE	L'adoption du Règlement (UE) 2018/73 de la Commission du 16 janvier 2018 , modifiant les annexes II et III du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus des composés du mercure présents dans ou sur certains végétaux et produits d'origine animaux et végétaux	22/02/2018		Adopté depuis 07 Février 2018	
59	G/SPS/N/UE/233	UE	la proposition d'un règlement de la Commission qui vise à modifier le Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Les substances visées par ce règlement sont : l'acide perchlorique, l'acide phosphoreux, l'Ester diméthylque et le [3-(2,3-époxypropoxy) propyl] triméthoxy silane	22/02/2018	43213		
60	G/SPS/N/UE/159/add .3	UE	Adoption du Règlement (UE) 2018/213 de la Commission relatif à l'utilisation du bisphénol A dans les vernis et les revêtements destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et modifiant le Règlement (UE) n° 10/2011 en ce qui concerne l'utilisation de cette substance dans les matériaux en matière plastique entrant en contact avec des denrées alimentaires	23/02/2018		Ce règlement s'appliquera à compter du 06 septembre 2018.	
61	G/SPS/N/CAN/1156et G/SPS/N/CAN/1157 et G/SPS/N/CAN/1158-	Canada	Consultations sur le LMR canadiennes de trois pesticides. Ces consultations traitent respectivement la fixation des LMR du: Le méfenpyr-diéthyl , le prothioconazole et le Tébuconazole sur certains végétaux et produits végétaux .	27/02/2018	43227		
62	G/SPS/W/292/Rev.1	OMC	Atelier sur les LMR pour pesticides: recommandations pour approbation par le comité SPS	03/03/2018			
63	G/SPS/N/USA/2985	USA	Proposition de modification des règlements d'inspection des usines de productions et de transformations d'œufs et des ovoproducts. Ces modifications des règlements toucheront aussi les exigences relatives au	01/03/2018	43264		

64	G/SPS/N/USA/2986	USA	Adoption d'un règlement qui modifie les tolérances pour les résidus du pesticide pendiméthaline dans ou sur la luzerne (fourrage et foin), notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA)	01/03/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 16 février 2018	
65	G/SPS/N/USA/2987 et G/SPS/N/USA/2988	USA	Ces notification concernent deux règlements qui modifient les tolérances pour les résidus du pesticide Quizalofop ethyl présents respectivement dans ou sur le maïs du champ USA/2987 (feuille , graines et tiges ) et sur le blé et ses sous-produits USA/2988(blé , paille, fourrage , foin , germe de blé...etc)	01/03/2018		Le premier règlement est entré en vigueur le 17 février 2018 et le second le 23 février 2018	
66	G/SPS/N/IND/205	Inde	un projet de règlement de l'année 2018 sur l'innocuité des aliments et les normes alimentaires (Aliments sains et salubres dans les écoles)	02/03/2018			
67	G/SPS/NZL/571	Nouvelle zélande	Adoption par la Nouvelle Zélande d'une nouvelle Norme Sanitaire d'importation des fruits d'agrumes à l'état frais destinés à la consommation humaine, et en provenance des pays agréés	06/03/2018		Cete nouvelle norme rentrera en vigueur le 07 Avril 2018.	
68	G/SPS/N/GEN/1609.	République Dominicaine	Communication de la république dominicaine relative à la déclaration de zones exempte de la mouche méditerranéenne.	10/03/2018			
69	G/TBT/N/UE/556	UE	Un projet de règlement délégué de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) no 29/2012 en ce qui concerne les exigences relatives à certaines indications sur l'étiquetage de l'huile d'olive	15/03/2018		Ce règlement sera adopté vers fin mai 2018.	
70	G/TBT/N/FRA/183	France	Adoption d'un nouvel arrêté qui modifie l'arrêté du 5 septembre 2003 portant mise en application obligatoire de normes. Il traite deux normes (NF U44-001- NF U 44-295) relatives respectivement aux matières fertilisantes et aux supports de culture dont l'objectif de faciliter la mise sur le marché de produits connus.	16/03/2018		L'arrêté sera adopté le 01 juin 2018	
71	G/SPS/N/RUS/148.	Russie	Projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne relatif aux amendements des exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les organismes de quarantaine et les produits mis en quarantaine à la frontière douanière et dans le territoire douanier de l'Union économique eurasienne.	23/03/2018	43242		
72	G/SPS/N/RUS/148.	Russie	traduction du Projet en Anglais	11/04/2018	22 mai 2018		
73	G/SPS/N/JPN/570- G/SPS/N/JPN/571	Japon	Ces notifications concernent la révision, par le Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être (MHLW) japonais, de normes japonaises en matière de spécifications deux produits chimique (médicaments vétérinaires) respectivement le Kanamycine et le Méthylprednisolone et de leurs limites maximales de résidus sur certains animaux et sur les produits alimentaire d'origine animal et végétale, au titre de la loi sur l'hygiène alimentaire.	21/03/2018			
74	G/SPS/N/ARG/2125	Argentine	un projet de règlement notifié par l'Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments de l'Argentine. Il concerne l'établissement de nouvelles exigences phytosanitaires par l'Argentine sur l'importation de plantes de fraiser : Fragaria x ananassa (fraise) à partir de l'Espagne	22/03/2018	21 mai 2018		
75	G / SPS / N / RUS / 131	Russie	Cette notification concerne l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la modification du processus du contrôle phytosanitaire des semences et des plants à l'importation . Le projet de règlement a été initialement notifié à l'OMC par l'intermédiaire du document en 2016.	23/03/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 08 février 2018	
76	G/SPS/N/UE/234	UE	Cette notification concerne une Décision d'Exécution (UE) 2018/320 de la Commission du 28 février 2018 relative à certaines mesures de protection zoosanitaire applicables aux échanges et à l'introduction dans l'Union de lots de salamandres appartenant à l'ordre taxonomique des Caudata visant à empêcher la propagation du champignon Batrachochytrium salamandrivorans (Bsal) par le biais des échanges internationaux de ces animaux.	23/03/2018		Cette décision a été adoptée le 15 février 2018 et elle est entrée en vigueur le 07 mars 2018.	

77	G/SPS/N/EU/235 et G/SPS/N/EU/236	UE	2 Règlement d'exécution (UE) 2018/239 et (UE) 2018/240 de la Commission du 15 février 2018.. Ces mesures ne donnent pas de recommandations concernant les limites maximales de résidus. •Règlement d'exécution (UE) 2018/239 : Il autorise du N-méthylanthranilate de méthyle et du méthylanthranilate en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales, à l'exception des espèces aviaires. •Règlement d'exécution (UE) 2018/240 : Il autorise la triméthylamine, du chlorhydrate de triméthylamine et de la 3-méthylbutylamine en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales à l'exception des poules pondeuses, et du (2-méthoxyéthyl)benzène, du 1,3-diméthoxybenzène, du 1,4-diméthoxybenzène et du 1-isopropyl-2-méthoxy-4-méthylbenzène en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales.	23/03/2018		Ces deux règlements ont été adoptés le 15 février 2018 et ils sont entrés en vigueur	
78	G/SPS/N/EU/237-	UE	Règlement d'exécution (UE) 2018/241 - Les 5 substances sont : la pipérine, du 3-méthylindole, de l'indole, du 2-acétylpyrrole et de la pyrrolidine .	23/03/2018		le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.	
79	G/SPS/N/EU/238	UE	Règlement d'exécution (UE) 2018/242- Les 22 substances sont : l'hex-3(cis)-én-1-ol, du non-6-én-1-ol, de l'oct-3-én-1-ol, du non-6(cis)- énal, de l'hex-3(cis)-énal, de l'hept-4-énal, de l'acétate d'hex-3(cis)-ényle, du formiate d'hex-3(cis)- ényle, du butyrate d'hex-3-ényle, de l'hexanoate d'hex-3-ényle, de l'isobutyrate d'hex-3(cis)-ényle, du citronellol, du (-)-3,7-diméthyl-6-octén-1-ol, du citronellal, du 2,6-diméthylhept-5-énal, de l'acide citronellique, de l'acétate de citronellyle, du butyrate de citronellyle, du formiate de citronellyle, du propionate de citronellyle, du 1-éthoxy-1-(3-hexényloxy)éthane et de l'isovalérate d'hex-3-ényle	23/03/2018		le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.	
80	G/SPS/N/EU/239	UE	• Règlement d'exécution (UE) 2018/243- Les 7 substances sont : 3-hydroxybutan-2-one, pentane-2,3-dione, 3,5-diméthylcyclopentane-1,2- dione, hexan-3,4-dione, acétate de sec-butan-3-onyle, 2,6,6-triméthylcyclohex-2-ène-1,4-dione et 3-méthylnona-2,4-dione	23/03/2018		le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.	
81	G/SPS/N/EU/240	UE	Cette notification concerne l'adoption du Règlement d'exécution (UE) 2018/244 par la Commission du 15 février 2018. Ce règlement autorise la commercialisation de 2 substances et refuse une substance.	23/03/2018		le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.	
82	G/SPS/N/EU/242	UE	Règlement d'exécution (UE) 2018/246 de la Commission du 15 février 2018. • La substance autorisée est : l'Oxyde de linalol	23/03/2018		le règlement a été adopté le 15 février 2018 et il est entré en vigueur le 07 mars 2018.	
83	G/SPS/N/EU/244	UE	Règlement d'exécution (UE) 2018/247 de la Commission du 15 février 2018. Les 07 substances autorisées sont : du 2,4,5-triméthylthiazole, du 2-isobutylthiazole, du 5-(2-hydroxyéthyl)-4-méthylthiazole, du 2-acétylthiazole, du 2-éthyl-4-méthylthiazole, de la 5,6-dihydro-2,4,6,6-tris(2-méthylpropyl)4H-1,3,5-dithiazine et du chlorhydrate de thiamine	23/03/2018		Date limite des observations est le 28 mai 2018.	
84	G/TBT/N/IND/73	Inde	Ce projet de règlement révisé la documentation et modifie les conditions relatives à la délivrance de licence, couvertes par les annexes 2 et 5 du Règlement de 2011 concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires. Il traite en particulier l'agrément et l'enregistrement des entreprises du secteur alimentaire faisant du commerce électronique. Et il établit les exigences minimum en matière sanitaire et d'hygiène régissant l'établissement de petits abattoirs	28/03/2018		Date limite des observations est le 26 mai 2018.	
85	G/SPS/N/EU/172/add.1	UE	Adoption de la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/172 (9 novembre 2016) en tant que Directive (UE) 2018/350 de la Commission du 8 mars 2018. Cette directive modifie la Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés. Les modifications ont été apportées sur les annexes II, III, III B et IV de la directive 2001/18/CE.	26/03/2018		La directive est entrée en vigueur le 29 mars 2018	
86	G/SPS/N/TPKM/455	Tapei Chinois	Projet de *Modification des normes relatives aux caractéristiques et aux utilisations des substances ci-après, ainsi qu'aux restrictions applicables à celles-ci: sulfite de potassium, sulfite de sodium, sulfite de sodium (anhydre), bisulfite de sodium, hydrosulfite de sodium, métabisulfite de potassium, bisulfite de potassium , peroxyde de benzoyle et métabisulfite de sodium;□ et * Établissement de normes relatives aux caractéristiques et aux utilisations du dioxyde de soufre, et aux restrictions applicables à cette substance.	29/03/2018		Date limite des observations est le 28 mai 2018.	
87	G/SPS/N/EU/247 du 28/03/2018 et G/SPS/N/EU/247 add.1 du 06/04/2018	UE	Ces deux notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes III et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diphénylamine et d'oxydazole présents dans ou sur certains produits	03/03/2018-06/04/2018		Date limite des observations est le 27 mai 2018.	

88	G/SPS/N/EU/221 add.1	UE	Adoption de la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 221 du 07août 2017. Elle a été adoptée en tant que "Règlement d'exécution (UE) 2018/456 de la Commission du 19 mars 2018 sur les étapes procédurales du processus de consultation conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments.	11/04/2018		le règlement est entré en vigueur le 09 avril 2018.	
89	G/SPS/N/TPKM/450/add.1	Tapeix Chinois	Cette notification concerne l'adoption du projet de modifications relatif « aux Conditions de quarantaine applicables à l'importation de végétaux ou de produits végétaux » par les pays du Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu	11/04/2018		le règlement est entré en vigueur le 28 mars 2018.	
90	G/SPS/N/TPKM/456	Tapeix Chinois	Cette notification concerne la modification de certaines exigences régissent l'importation de crustacés et de mollusques vivants par les pays du Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu.	17/04/2018	Date limite des observations est le 16 juin 2018.	Date proposée pour son adoption est le 17 juin 2018	
91	G/SPS/N/EU/254	UE	Projet de règlement qui supprimera ces deux additifs alimentaires : le gallate d'octyle (E 311) et le gallate de dodécyle (E 312) de la liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés du règlement (CE) no 1333/2008	19/04/2018	Date limite des observations est le 18 juin 2018.	Date proposée pour son adoption est le mois d'août 2018	
92	G/SPS/N/EU/255	UE	Projet de règlement qui modifiera le titre et les spécifications de la cochenille, acide carminique, carmines (E 120), suite aux recommandations formulées dans l'avis de l'EFSA réévaluant la sécurité de cet additif alimentaire. En conséquence, l'annexe II du règlement (CE) no 1333/2008 (liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés dans les denrées alimentaires et les conditions d'utilisation) et l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 (spécifications pour les additifs alimentaires) seront modifiées.	20/04/2018	Date limite des observations est le 19 juin 2018.	Date proposée pour son adoption est le mois d'août 2018	
93	G/SPS/N/USA/2954/Add.1	USA		19/04/2018			
94	G/SPS/N/IND/75	Inde	Cette notification concerne un projet de Règlement modificatif de 2018 concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires. Ces modifications portent sur l'emballage et l'étiquetage de certains produits alimentaire et en particulier la taille des caractères utilisés dans l'étiquetage des huiles et des matières grasses comestibles.	24/04/2018	Date limite des observations est le 22 juin 2018.		
95	G/SPS/N/ARE/410	Emirats arabes Unis	Cette notification concerne la publication d'un décret ministériel par, le Ministère des Changements Climatiques et de l'environnement Emirat, qui régleme la pêche et le commerce des requins à travers ce qui suit : • Il est interdit d'exporter des requins capturés localement toute l'année, sous quelque forme que ce soit. Cela inclut même les nageoires de requin. • Il est interdit d'importer et donc de réexporter des requins sous quelque forme que ce soit du 1er mars au 31 juillet de chaque année. • Il est interdit d'exporter, d'importer et donc de réexporter des nageoires de requin sous quelque forme que ce soit tout au long de l'année.	26/04/2018	Date limite des observations est le 24 juin 2018.	Ce décret rentrera en vigueur le 01 juillet 2018.	
96	G/SPS/N/CAN/1166	Canada	Cette notification concerne un avis de modification de la Liste des agents de conservation autorisés au Canada. Cet avis permettra l'utilisation de l'acide propionique et du propionate de sodium à titre d'agents de conservation dans les produits de viande prêts à consommer et les produits de viande de volaille prêts à consommer.	27/04/2018	Date limite des observations est le 17 juin 2018.		
97	G/SPS/N/IDN/117	Indonesia	Cette notification annonce une nouvelle présentation des certificats indonésiens (certificat zoosanitaire, certificat sanitaire pour des produits d'origine animale, certificat pour des produits d'origine non animale et certificat de sortie de quarantaine zoosanitaire).	04/05/2017/ 01/05/2017			
98	G/SPS/N/TPKM/449/add.1	Tapeix Chinois	Cette notification concerne l'entrée en vigueur de la version finale de la norme sanitaire concernant les contaminants et les toxines présents dans les aliments, des pays du Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu. Le projet de norme a été notifié dans le document G/SPS/N/TPKM/449 le 22 novembre 2017.	15/05/2018		Cette norme sera mise en oeuvre à partir du 1er janvier 2019	
99	G/SPS/N/NZL/572/corr.1	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la correction des documents joignant la notification G/SPS/N/NZL/572 du 16 mars 2018. Les présents documents ci-joints, norme sanitaire d'importation (IHS) de produits animaux ayant subi une transformation dans un pays tiers et son document d'orientation, sont les textes sur lesquels porte la consultation.	17/05/2018			
100	G/SPS/N/THA/248	Thaïlande	Cette notification concerne un projet de modification de la notification du Ministère de la santé publique relative à l'étiquetage nutritionnel, aux fins de l'harmonisation, avec les normes du Codex, de l'apport journalier recommandé (AJR) en sodium fixé par la Thaïlande pour les personnes âgées de plus de six ans. Le sodium est un élément nutritif associé à des maladies non transmissibles affectant la population thaïlandaise.	18/05/2018	Date limite des observations est le 17 juillet 2018.		
101	G/SPS/N/JPN/574	Japon	Le Japon demanderait aux autorités phytosanitaires des pays membres d'informer ceux qui ont l'intention d'exporter des végétaux au Japon par la poste ou par porteur qu'il est nécessaire de leur attacher des certificats phyto, sans aucune exception.	07/05/2018	Date limite des observations est le 06 juillet 2018.		

102	G/SPS/N/JPN/577 et G/SPS/N/JPN/578 du 24/05/2018	Japon	Ces notifications concernent la révision, par le Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être (MHLW) japonais, des limites maximales pour les résidus des produits chimiques suivants : □ Le Methamidophos en tant que pesticide sur certains végétaux et produits végétaux et sur certains produits alimentaires d'origine animaux. □ Le Sémuramincin en tant que additif et médicaments vétérinaires sur des produits alimentaires d'origine animaux. Cependant, il est à signaler que pour le Methamidophos une limite uniforme de 0,01 ppm s'appliquera aux produits pour lesquels des LMR provisoires ne figurent pas dans le tableau correspondant.	24/05/2018	Date limite des observations est le 23 juillet 2018.	
103	G/SPS/N/EU/257	UE	Cette notification concerne la Décision d'Exécution (UE) 2018/638 de la commission européenne du 23 avril 2018. Cette décision établit des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation de l'organisme nuisible Spodoptera frugiperda (Smith) dans l'Union européenne. Des exigences supplémentaires sont à satisfaire par plusieurs pays dont le Maroc	16/05/2018		Cette décision est applicable à compter du 1er juin 2018 et s'expira le 31 mai 2020.
104	G/SPS/N/EU/230/Add.1	UE	Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/230 du 24 octobre 2017, en tant que Règlement d'exécution (UE) 2018/307 du 28 février 2018. Ce règlement permettra d'étendre les garanties spéciales en matière de salmonelles établies dans le règlement (CE) no 853/2004 du Parlement européen et du Conseil aux viandes de poulets de chair (de l'espèce Gallus gallus) destinées au Danemark	16/05/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 12 mars 2018
105	G/SPS/N/EU/13/Add.8	UE	Cette notification est relative aux mesures transitoires concernant la liste de l'Union des arômes et des matières brutes figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil. Ces mesures consistent à la prolongation de la période de transition de deux ans pour le produit : Concentré des arômes de grillades (légume) « FL n°21.002 ».	17/05/2018		Ce règlement est applicable à partir du 23 avril 2018.
106	G/SPS/N/EU/13/Add.9	UE	Ce règlement de la Commission modifie la liste de l'Union en accordant une autorisation temporaire de cinq ans pour le distillat pyrolytique (Fl n° 21.001), commercialement connu sous le nom d'éther de rhum sous la catégorie "autres arômes", à ajouter uniquement à certains spiritueux traditionnels. Cette autorisation au niveau de l'Union remplace les autorisations nationales, qui ont cessé de s'appliquer après la fin de la période de transition.	22/05/2018		Ce règlement est applicable à partir du 23 avril 2018.
107	G/SPS/N/EU/217/add.1.	UE	Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/217 du 15 juin 2017, en tant que règlement (UE) 2018/78 de la Commission du 16 janvier 2018 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 2 phénylphénol, de bensulfuron-méthyle, de diméthachlore et de lufenuron présents dans ou sur certains aliments d'origine végétale ou animal.	30/05/2018		Ce règlement est applicable à partir du 08 août 2018.
108	G/SPS/N/USA/2766 /Add.1	USA	Cette notification concerne le report de la date de mise en conformité pour certaines utilisations d'huiles partiellement hydrogénées par l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) des Etats Unies d'Amérique.	23/05/2018		
109	G/SPS/N/VNM/98	Viet Nam	Cette notification concerne un projet de règlement technique national vietnamien relatif aux exigences techniques pour la sécurité alimentaire des aliments composés pour l'aquaculture. Ce règlement s'applique aux aliments composés qui sont produits localement ou importés par des organismes, des organisations ou des particuliers dans le but de nourrir des animaux aquatiques destinés à la consommation humaine	24/05/2018		Ce règlement rentrera en vigueur le 1er janvier 2019.
110	G/SPS/N/MEX/344	Mexique	Cette notification concerne l'imposition, par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Alimentation du Mexique, de nouvelles exigences phytosanitaires pour l'importation de grains de blé ( <i>Triticum aestivum</i> ) originaires et en provenance de la Fédération Russe. Ceci suite à une réévaluation du risque phytosanitaire réalisée par ce département sur les Organismes de quarantaine pour le Mexique et associés au grain de blé de la Russie. Ces Organismes de quarantaine pour le Mexique objets de ces exigences phytosanitaires sont :  Champignon : Groupe I : <i>Alternaria triticina</i> , <i>Tilletia controversa</i> , <i>Tilletia tritici</i> , <i>Urocystis agropyri</i> , <i>Magnaporthe oryzae</i> y <i>Pyrenophora tritici-repentis</i>  Mauvaises herbes : Groupe I : <i>Abutilon theophrasti</i> , <i>Acanthospermum hispidum</i> , <i>Aegilops cylindrica</i> , <i>Cirsium arvense</i> , <i>Euphorbia helioscopia</i> , <i>Fagopyrum tataricum</i> , <i>Fumaria officinalis</i> , <i>Linaria vulgaris</i> , <i>Lolium rigidum</i> y <i>Sonchus arvensis</i> Groupe II : <i>Avena sterilis</i> , <i>Bromus sterilis</i> , <i>Echium plantagineum</i> y <i>Fallopia convolvulus</i>  Nematode : <i>Anguina tritici</i>	25/05/2018	Date limite des observations est le 24 juillet 2018.	

111	G/SPS/N/MEX/345	<b>Mexique</b>	<p>Cette notification concerne l'imposition, par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Alimentation du Mexique, de nouvelles exigences phytosanitaires pour l'importation de grains de blé (<i>Triticum aestivum</i>) originaires et en provenance de l'Allemagne. Ceci suite à une réévaluation du risque phytosanitaire réalisée par ce département sur les Organismes de quarantaine pour le Mexique et associés au grain de blé originaire de l'Allemagne. Ces Organismes de quarantaine pour le Mexique objets de ces exigences phytosanitaires sont :</p> <p>Champignon : <i>Tilletia controversa</i>, <i>Tilletia tritici</i>, et <i>Pyrenophora tritici-repentis</i>  Mauvaises herbes : <i>Mabutilon theophrasti</i>, <i>Cirsium arvense</i>, <i>Euphorbia helioscopia</i>, <i>Fumaria vaillantii</i>, <i>Ranunculus repens</i>, <i>Sonchus arvensis</i>, <i>Apera spica-venti</i>, <i>Aphanes arvensis</i>, <i>Arrhe-natherum elatius</i>, <i>Bromus sterilis</i>, <i>Fallopia convolvulus</i>, <i>Galeopsis tetrahit</i>, <i>Tripleurospermum inodorum</i>, <i>Vicia hirsuta</i>, <i>Vicia tetrasperma</i> et <i>Viola arvensis</i></p> <p>Nematode : <i>Anguina tritici</i></p>	25/05/2018	Date limite des observations est le 24 juillet 2018.		
112	G/SPS/N/CHN/1074	<b>Chine</b>	<p>Cette notification est relative à la gestion des aliments pour 9 types de phytothérapie traditionnelle chinoise. Elle détaille les spécifications de 9 espèces de plante médicinale chinoise (nom de la plante / nom latin, nom de la famille botanique, les parties comestibles, les apports journaliers et la suggestion de groupe inappropriée). Ces plantes médicinales sont : <i>Codonopsis pilosula</i>, <i>Cistanche deserticola</i> YCMA, <i>Dendrobium officinale</i>, <i>Panax quinquefolium</i>, <i>Astragalus membranaceus</i>, <i>Ganoderma lucidum</i>, <i>Gastrodia elata</i>, <i>Cornus officinalis</i> et <i>Eucommia ulmoides</i>.</p>	30/05/2018	Date limite des observations est le 29 juillet 2018.		
113	G/SPS/N/PER/764	<b>Pérou</b>	<p>Cette notification concerne la publication par le SENASA (Service Agrosanitaire National) du Pérou de la Décision Directoriale N° 0016-2018. Cette décision est relative aux exigences zoosanitaires imposées par le Pérou à l'importation du lait et des produits laitiers destinés à la consommation humaine à partir de la Suisse</p>	04/06/2018		Cette décision a été adoptée le 24 avril 2018.	
114	G/SPS/N/CAN/1171	<b>Canada</b>	<p>Cette notification concerne la publication du document PMRL2018-12 par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ce document a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposée et notifiée pour l'insecticide Cyantranilprole dans ou sur divers légumes brutes ou transformés (Codes ICS: 65.020, 65.100, 67.040, 67.080).</p>	01/06/2018	Date limite des observations est le 12 août 2018		
115	G/SPS/N/CAN/1172	<b>Canada</b>	<p>Cette notification concerne la publication du document PMRL2018-13 par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ce document a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposée et notifiée pour le pesticide fenpicoxamide sur la banane</p>	04/06/2018	Date limite des observations est le 12 août 2018		
116	G/SPS/N/CAN/1139/Add.2 et G/SPS/N/CAN/1140/Add.2	<b>Canada</b>	<p>Ces notifications concernent respectivement deux avis de modifications de la liste des additifs alimentaires autorisés au Canada respectivement pour la gomme de tara et la gomme de tamarin.</p>	07/06/2018 - 08/06/2018		Ces avis de modifications sont rentrés respectivement en vigueur le 08 mai 2018 et le 14 mai 2018.	
117	G/SPS/N/USA/3005 du 06/06/2018	<b>USA</b>	<p>Cette notification concerne un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit des limites maximales pour les résidus du pesticide Clopyralid dans ou sur plusieurs végétaux et produits végétaux. En outre, il supprime certaines tolérances précédemment établies et qui sont remplacées par cette règle finale</p>	13/06/2018		Ce règlement a été adopté le 23 mai 2018 et entrera en vigueur dans six mois	



118	G/SPS/N/USA/3006 du 06/06/2018	USA	Cette notification concerne un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement établit des limites maximales pour les résidus du pesticide Pydiflumetofen , ses métabolites et ses produits de dégradation, dans ou sur de multiples produits cités ci-dessous. El il supprime aussi, plusieurs tolérances précédemment établies et qui sont remplacées par cette règle finale.Orge, grain; Orge, foin; Orge, paille; Bovins gras; Bovins, viande; Bovins, sous-produits de viande; Maïs, champ, farine; Maïs, champ, fourrage; Maïs, champ, grain; Maïs, champ, sous-produits moulus; Maïs, champ, tiges; Maïs, pop, fourrage; Maïs, pop, grain; Maïs, pop, tiges; Maïs, sucré, fourrage; Maïs, sucré, amande et épi enlevés; Maïs, doux, tiges; Fruits, petits grimpants, à l'exception des kiwis flous, sous-groupe 1.5 13-07F; Chèvre, grosse; Viande de chèvre; Chèvre, sous-produits de viande; Grain, fractions aspirées; Raisin, raisin; Cheval, graisse; La viande de cheval; Cheval, sous-produits de viande; Sous-groupe de légume de pétiole des feuilles 22B; Sous-groupe des légumes-feuilles 4-16A; Lait; Avoine, fourrage; Avoine, grain; Avoine, foin; Avoine, paille; Pois, champ, fourrage; Pois, champ, foin; Cacahuète; Cacahuète, foin; Arachide, huile raffinée; Pois et haricots secs, écossés, sauf le soja, sous-groupe 6C; Pommes de terre, déchets de pommes de terre transformés; Pomme de terre, pelure humide; Quinoa, grain; Le sous-groupe de colza 20A; Seigle, grain; Seigle, foin; Seigle, paille; Mouton, gras; Viande de mouton; Moutons, sous-produits de viande; Soja, graine; Tomate, séchée; Légumes, cucurbitacées, groupe 9; Légumes, fructification, groupe 8-10; Sous-groupe de légumes, de tubercules et de cornes 1C; Blé, fourrage; Germe de blé; Grain de blé; Le blé, le foin; Blé, sous-produits moulus; La paille de blé.	13/06/2028		Ce règlement a été adopté le 24 mai 2018 et entrera en vigueur dont six mois	
119	G/SPS/N/USA/2976/Corr.1 du 12/006/2018	USA	Cette notification concerne la version finale d'un texte réglementaire notifié par l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (EPA). Ce règlement final modifie les tolérances existantes pour les résidus d'alpha-cyperméthrine dans ou sur les fruits, le groupe d'agrumes 10-10 et la graisse de porc. L'EPA modifie ces tolérances en vertu de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) afin de corriger une erreur dans un règlement antérieur qui établissait ces tolérances à un niveau non voulu.	29/06/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2018. Les objections et les demandes d'audience doivent être reçues au plus tard le 6 août 2018	
120	G /SPS /N /ARG/215 du 07 juin 2018.	Argentine	Cette notification concerne l'imposition par l'Argentine via le SENASA (Service National Sanitaire et de la Qualité Alimentaire), de nouveaux exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de pois chiche ( <i>Cicer arietinum</i> ) à partir d'Israël.Les envois de graines de pois chiche en provenance d'Israël doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire, délivré par l'autorité compétente israélienne, et avec les déclarations supplémentaires suivantes: <input type="checkbox"/> L'envoi a été inspecté et trouvé exempt: <i>Bruchidius quinqueguttatus</i> , <i>Callosobruchus chinensis</i> , <i>Callosobruchus maculatus</i> , <i>Callosobruchus phaseoli</i> , <i>Trogoderma granarium</i> et <i>Trogoderma versicolor</i> ; <input type="checkbox"/> L'envoi est indemne de <i>Peronospora ciceris</i> suite à des tests officiels de laboratoire.  <input type="checkbox"/> L'envoi provient d'une culture officiellement inspecté au cours de la période de croissance et se trouve indemne suite à des analyses de laboratoire officiel de: <i>Aphaca Lathyrus</i> , <i>Orobanche crenata</i> , <i>ramosa orobanche</i> , <i>Orobanche aegyptiaca</i> , <i>Orobanche cernua</i> , <i>Mosaic Virus Pea</i> transmises par les semences (PSbMV) et <i>Ditylenchus dipsaci</i> .			Cette décision a été adoptée le 09 mai 2018.	
121	G/SPS/N/EU/233 /Add.1 du 11 Juin 2018.	UE	Cette notification concerne la proposition du projet de règlement notifiée dans le document G/SPS/N/EU/233 du 22 février 2018 (Objet de note E-mail du 06 mars 2018). Ce projet a été adopté en tant que règlement (UE) 2018/831 de la commission du 05 juin 2018 qui modifie le règlement (UE) no10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. En conséquence l'annexe 1 dudit règlement est modifiée. La modification autorise deux nouvelles substances, élargit le champ d'utilisation autorisé d'une substance précédemment autorisée et abaisse les limites de migration spécifiques fixées pour une autre substance précédemment autorisée, sur la base de nouvelles preuves, pour les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.  Les substances visées par ce règlement sont : l'acide perchlorique, l'acide phosphoreux, l'Ester diméthylque et le [3-(2,3-époxypropoxy) propyl] triméthoxy silane			le présent règlement rentrera en vigueur le 26 juin 2018	

122	G/SPS/N/MEX/349 du 07 juin 2018	<b>Mexique</b>	<p>Cette notification concerne la facilitation des exigences phytosanitaires imposées par le Mexique sur l'importation des graines de l'orge à partir de la Russie et qui sont notifié dans le document G/SPS/N/MEX/349 du 07 juin 2018. Ces exigences phytosanitaires imposées par le SENASICA. □ L'envoi de graines de l'orge en provenance de la Russie doit être accompagné d'un certificat sanitaire, délivré par l'autorité compétente Russe, et qui doit contenir la déclaration supplémentaires suivante :</p> <p>o L'envoi a été inspecté et trouvé exempt de <i>Alternaria triticina</i>, <i>Tilletia controversa</i>, <i>Ustilago avenae</i>, <i>Cirsium arvense</i>, Sarrasin de Tartarie, <i>Galeopsis speciosa</i>, ray-grass, <i>Sonchus arvensis</i>, brome stérile, <i>Fallopia convolvulus</i> et <i>Tripleurospermum inodorum</i></p> <p>□ L'envoi doit subir un traitement phytosanitaire au bromure de méthyle dans le pays d'origine ou au point d'entrée au Mexique. Lorsqu'il est appliqué en origine, ses spécifications doivent être notées dans le certificat phytosanitaire. □ L'envoi doit être exempt de terre, de mauvaises herbes et de tout autre matériel végétal (graines, feuilles, brindilles, etc.).</p> <p>□ L'envoi est inspecté au point d'entrée au Mexique par le personnel officiel du SENASICA. Et des échantillons sont prélevés puis envoyés aux laboratoires du Centre national phytosanitaire de référence pour la santé des plantes et des champignons pour le diagnostic des organismes de quarantaine visées dans le déclaration supplémentaire</p>	19/06/2018			
123	G/SPS/N/KEN/36- G/SPS/N/KEN/37- G/SPS/N/KEN/38- G/SPS/N/KEN/39- G/SPS/N/KEN/40- G/SPS/N/KEN/41- G/SPS/N/KEN/42- G/SPS/N/KEN/43- G/SPS/N/KEN/44- -Neuf notifications du Kenya publié entre le 11 et 18 juin 2018.	<b>Kenya</b>	<p>Ces notifications sont relatives à des projets de révision de norme, par le Bureau Kenyan des normes, de certains aliments d'origine animales ( lait UHT- Yogourt- poudre du lait et poudre de crème, lait cru de vache –lait pasteurisé- lait concentré sucré- glace lactière –beurre et beurre blanche ).</p>	25/06/2018			
124	G/SPS/N/KEN/48 du 18 juin 2018. et G/SPS/N/KEN/52 du 18 juin 2018.	<b>Kenya</b>	<p>Ces notifications sont relatives aux projets de révision de deux normes par le Bureau Kenyan des normes. Lesdites normes correspondent à la spécification des exigences de qualité et les méthodes d'échantillonnage et d'essai respectivement pour le vinaigre de substitution et pour la pâte de gingembre</p>	25/06/2018			
125	G/SPS/N/KEN/- 45-46-47-49-quatre notifications du Kenya publié le 18 juin 2018.	<b>Kenya</b>	<p>Ces notifications concernent des projets de norme préparé par le Bureau Kenyan des normes et relatives à la classification des animaux suivants : Bovin- Ovin- Caprin et Dromadaire. Ces projets de norme spécifient les exigences relatives au classement de ces animaux pour le commerce de la viande</p>	25/06/2018			
126	G/SPS/N/TPKM/463 du 18 juin 2018	<b>Tapeix Chinois</b>	<p>Cette notification concerne un projet de norme sanitaire pour la microbiologie alimentaire. Cette norme est prescrite conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi sur la santé et la sécurité alimentaire TAPEIX. Ses champs d'application comprennent les micro-organismes alimentaires et leurs toxines ou métabolites, et non les champignons et les mycotoxines.</p>	04/07/2018		Cette norme doit être mise en œuvre à partir du 1er janvier 2020	
127	G/SPS/N/TPKM/442/ add.1 et G/SPS/N/TPKM/452/ add.1 du 27 juin 2018	<b>Tapeix Chinois</b>	<p>Ces notifications concernent respectivement l'entrée en vigueur des deux règlements relatifs aux amendements des limites maximales de résidu de deux insecticides l'Endosulfan et le Fipronil, objet de deux notifications antérieurs (G/SPS/N/TPKM/442 du 28 juillet 2018) et (G/SPS/N/TPKM/452 du 10 janvier 2018). Les aliments d'origines végétales et animales concernés par ces modifications sont comme suit:</p> <p>□ Modification des LMR de pesticides pour l'endosulfan dans les fruits, les légumes, les tissus d'élevage et le lait</p> <p>□ Modification des LMR de pesticide pour le Fipronil dans les fruits, les légumes, haricots secs et oeufs de volaille</p>	03/07/2018		Ces deux règlements sont rentrés en vigueur le 23 mai 2018	
128	G/SPS/N/CAN/1177 du 25/06/2018	<b>Canada</b>	<p>Cette notification concerne la publication du document PMRL2018-14 par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ce document a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposée et notifiée pour le pesticide l'Iprodione dans ou sur divers produits agricoles bruts ou transformés (fruit-légume- racines-feuilles..etc).</p>	04/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 04 septembre 2018		

129	G/SPS/N/CAN/1162- G/SPS/N/CAN/1163- G/SPS/N/CAN/1164-et G/SPS/N/CAN/1165 du 28/06/2018	Canada	Ces quatre notifications concernent l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux limites maximales des résidus respectivement des pesticides : l'Ipconazole – la Carboxine – la Flonicamide et le Propiconazole, sur des produits agricoles bruts ou transformés.	16/07/2018		Ces quatre règlements sont rentrés en vigueur le 25 juin 2018	
130	G/SPS/N/SAU/355 du 27/06/2017	Arabie Saoudie	Cette notification concerne la publication par l'Autorité Alimentaire et Pharmaceutique Saoudienne( STDA) , d'un avant-projet relatif aux modifications des conditions existantes pour l'importation de viande bovine et de produits à base de viande bovine en provenance de pays reconnus comme présentant un risque d'ESB. Et ce, selon les recommandations du comité de sécurité alimentaire de la SFDA	04/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2018		
131	G/SPS/N/USA /3009 G/SPS/N/USA /3010 G/SPS/N/USA /3011 G/SPS/N/USA /3012 G/SPS/N/USA	USA	Ces notifications sont relatives à cinq nouveaux règlements des Etats unies. Ces règlements concernent les révisions des limites maximales de résidus ( LMR) de cinq pesticides suivants : Tolfényprad – Acétochlore-Thiocarbazono- Benzovindiflupyr et Fluroxypr, sur ou dans les fruit et légume, aliments de bétail et/ou	12/07/2018		Les cinq règlements sont entrés en vigueur le 22 juin 2018	
132	G/SPS/N/ARE/162#G/SPS/N/BHR/194#G/SPS/N/KWT/45#G/SPS/N/OMN/91#G/SPS/N/QAT/95#G/SPS/N/SAU/368#G/SPS/N/YEM/36 du 10/07/2018	EAU-BHR-KWT-OMN-QAT-SAU-YEM	cette notification concerne un projet de règlement technique s'applique aux produits suivants : - Lben et lben traité à la chaleur après fermentation (pasteurisé); Lben fermenté aromatisé, Lben aromatisée fermentée après pasteurisation; Lben boisson	12/07/2018		43351	
133	G/SPS/N/ARE/160#G/SPS/N/BHR/192#G/SPS/N/KWT/43#G/SPS/N/OMN/89#G/SPS/N/QAT/93#G/SPS/N/SAU/366#G/SPS/N/YEM/34 du 10/07/2018	EAU-BHR-KWT-OMN-QAT-SAU-YEM	cette notification concene un projet de règlement technique s'applique aux produits suivants: - Fromage fondu, Fromage fondu tartinable, Fromage fondu aux huiles végétales, Fromage fondu tartinable aux huiles végétales,	12/07/2018		8/9/2018	
134	G/SPS/N/ARE/154#G/SPS/N/BHR/186#G/SPS/N/KWT/37#G/SPS/N/OMN/83#G/SPS/N/QAT/87#G/SPS/N/SAU/360#G/SPS/N/YEM/28 du 09/07/2018	EAU-BHR-KWT-OMN-QAT-SAU-YEM	cette notification concene un projet de règlement technique appliquées aux crevettes réfrigérées	12/07/2018		43350	
135	G/SPS/N/MDG/37 du 10/07/2018	Madagascar	la notification de Madagascar concerne le Décret 2018-398 du 02 Mai 2018 relatif aux mesures de prévention contre l'influenza aviaire hautement pathogène	13/07/2018			
136	G/SPS/N/ARE/153#G/SPS/N/BHR/185#G/SPS/N/KWT/36#G/SPS/N/OMN/82#G/SPS/N/QAT/86#G/SPS/N/SAU/359#G/SPS/N/YEM/27 du 09/07/2018	EAU-BHR-KWT-OMN-QAT-SAU-YEM	Les notifications concenent un projet de règlement technique s'appliquant au viandes de poulet réfrigéré et congelé :	13/07/2018		43350	
137	G/SPS/N/GHA/4 du 11/07/2018	Ghana	Cette notification concerne l'Interdiction d'importer des espèces de tilapias et des poissons d'ornement, y compris des gamètes, en raison de l'émergence du virus du tilapia qui est associée à des mortalités importantes dans le tilapia d'élevage. Des cas ont été signalés en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud selon lesquels le virus représente un risque énorme pour l'industrie mondiale du tilapia.	13/07/2018		1/7/2018	
138	G/SPS/N/TPKM/415/Add.2 du 11/07/2018	Taipei chinois	Cette notification concerne le territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu qui a proposé le projet de "prescriptions en matière de quarantaine pour l'importation de sérum bovin en provenance des États-Unis"	13/07/2018		1er janvier 2019	
139	G/SPS/N/CHL/574 du 16/07/2018	Chili	Cette notification concerne la modification de l'article 291 de la Réglementation Sanitaire des Aliments, Décret Suprême n ° 977/96 du Ministère de la Santé, incorporant dans la gestion des risques microbiologiques liés à la viande de volaille l'amélioration de l'information sur la préparation sûre de ce produit)	18/07/2018	Date limite des observations est le 14 septembre 2018		
140	Canada G/SPS/N/CAN/1178	Canada	Cette notification concerne la modification à la Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés afin de permettre L'utilisation de la gomme gellan dans les produits laitiers non normalisés et les boissons non normalisées est déjà autorisée à des limites de tolérance de 0,15% et 0,08%, respectivement.	18/07/2018	Date limite des observations est le 21 septembre 2018		

141	G/SPS/N/ARE/159, G/SPS/N/BHR/191, G/SPS/N/KWT/42, G/SPS/N/OMN/88, G/SPS/N/QAT/92, G/SPS/N/SAU/365, G/SPS/N/YEM/33) du 09/07/2018 et G/SPS/N/ARE/161 G/SPS/N/BHR/193 - G/SPS/N/KWT/44, G/SPS/N/OMN/90- G/SPS/N/QAT/94, G/SPS/N/SAU/367 G/SPS/N/YEM/35) du 10/07/2018.	Pays du Golf	Ces deux notifications concernent deux projets de norme (règlements) préparés par le Comité Technique pour l'Alimentation et l'Agriculture de l'Organisation de Normalisation des Pays du Golf.,Le premier projet de règlement technique concerne les dattes fraîches, les dattes lavées, réhydratées, séchées, recouvertes ou pasteurisées de différents types de palmiers dattiers propres à la consommation humaine. Il ne s'applique pas aux dattes de traitement industriel.Le second projet de règlement technique s'applique aux exigences du pain de farine de blé et ne comprend pas la farine de céréales et n'est pas spécifié pour d'autres pains utilisés pour des usages diététiques particuliers	16/07/2028	La date limite respectives de présentation des observations est le 07 et 08 septembre 2018.		
142	*G/SPS/N/ARE/156, G/SPS/N/BHR/188G/SPS/N/KWT/39 , G/SPS/N/OMN/85 G/SPS/N/QAT/89, G/SPS/N/SAU/362 G/SPS/N/YEM/30 du 09/07/2018 *G/SPS/N/ARE/157, G/SPS/N/BHR/189 G/SPS/N/KWT/40, G/SPS/N/OMN/86 G/SPS/N/QAT/90, G/SPS/N/SAU/363 G/SPS/N/YEM/31 du 09/07/2018 *G/SPS/N/ARE/158, G/SPS/N/BHR/190 G/SPS/N/KWT/41, G/SPS/N/OMN/87 G/SPS/N/QAT/91, G/SPS/N/SAU/364 G/SPS/N/YEM/32 du 09/07/2018	Pays du Golf	Ces notifications concernent trois projets de norme (règlements) préparés par le Comité Technique pour l'Alimentation et l'Agriculture de l'Organisation de Normalisation des Pays du Golf.*Prescriptions et classifications générales applicables aux fruits à l'orange, aux pamplemousses et aux autres agrumes-*Jus de fruits, aux nectars et aux jus de fruits frais (non pasteurisés), aux boissons aux fruits, aux jus contenant du lait et aux fruits mélangés. *Poivre moulu rouge et ne comprend pas les piments broyés et les poivrons	17/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 07 septembre 2018		
143	G/SPS/N/ARE/152 du 05 juillet 2018	Emirats arabes unis	Cette notification concerne le lancement par la municipalité de Dubaï d'un nouveau système intelligent pour la délivrance de Certificats Sanitaires pour l'exportation de tous types de produits.Cette notification concerne	18/07/2018		Ce nouveau système est fonctionnel à partir du 26 juin	
144	G/SPS/N/UE/262 du 13 juillet 2018	UE	Cette notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n ° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de linuron dans ou sur certains végétaux et sur des produits d'origine animale ou végétale	17/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 11 septembre 2018	et la date prévue de l'entrée en vigueur de ce règlement est Février 2019	
145	G/SPS/N/UE/263 du 17 juillet 2018	UE	Cette notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n ° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de l'iprodione dans ou sur certains végétaux et parties des végétaux (fruit, légume, tige, feuille, bulbe...etc ) et sur des produits d'origine animale ou végétale.	18/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2018 et la date prévue de l'entrée en vigueur de ce règlement est Février 2019	la date prévue de l'entrée en vigueur de ce règlement est Février 2019	
146	Canada G/SPS/N/CAN/1179	Canada	Cette notification concerne la publication du document PMRL2018-17 par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ce document a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposée et notifiée pour l'herbicide Fomésafène dans ou sur les pois secs, les pois à écosser, les fraises..etc. Les valeurs proposées sont enseignées dans le tableau .	18/07/2017	La date limite de présentation des observations est le 24 septembre 2018.		

147	G/SPS/N/TUN/2 du 17/07/2018	Tunisie	Cette notification concerne la publication Arrêté du Ministre de commerce, du Ministre de la santé, du Ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, et du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 19 février 2018, relatif aux conserves de thon et conserves de bonite	17/07/2018		la date prévue de l'arrêté est 13/09/2018	
148	N° G/SPS/N/HKG/43 du 19/07/2018	Hong Kong	Cette notification concerne la publication d'un règlement sur l'interdiction de vente de crabe poilu (fruits de mer) sauf après autorisation écrite obtenue du département de l'hygiène alimentaire et environnementale	23/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 31 Aout 2018.	la date prévue de l'application est est 03/09/2018	
149	G/SPS/N/TUR/99 du 19/07/2018	Turquie	Cette notification concerne le Communiqué du Codex Alimentaire turque sur les exigences spécifiques de composition et d'information pour les préparations pour nourrissons du jeune enfant et du conformément au règlement délégué (UE) 2016/127 de la Commission du 25 septembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen.	23/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2018.	la date prévue de l'application est est 15/10/2018	
150	G/SPS/N/TUR/100 du 19/07/2018	Turquie	Cette notification concerne le Communiqué du Codex Alimentaire turque sur les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids complétant conformément au règlement délégué (UE) 2017/1798 de la commission	23/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2018.	la date prévue de l'application est est 15/10/2018	
151	G/SPS/N/PER/733/Add.1 du 19/07/2018	Pérou	Cette notification concerne la levée de l'alerte pour les conserves de poisson de la République populaire de Chine	23/07/2018			
152	G/SPS/N/CAN/1180- G/SPS/N/CAN/1181- G/SPS/N/CAN/1182- G/SPS/N/CAN/1183 du 18/07/2018 - G/SPS/N/CAN/1184 du 19 /07/2018 et - G/SPS/N/CAN/1185- G/SPS/N/CAN/1186 du 20/07/2018	Canada	Ces sept notifications concernent la publication de sept documents PMRL2018-18, PMRL2018-19, PMRL2018-20- PMRL2018-21- PMRL2018-22, PMRL2018-23et PMRL2018-24 ; par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Chacun de ces documents a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes d'un pesticide sur ou dans certains végétaux et produits végétaux. Les sept pesticides concerné par ces consultations sont les suivants : Méthomyl- Novaluron-Séthoxydime – Mandipropamide- Flubendiamide- Trifloxystrobine et Quinlorac.	23/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 24 ou 25 septembre 2018.		
153	G/SPS/N/UE/264 du 19 juillet 2018	UE	Cette notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II,III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de sept substances dans ou sur plusieurs végétaux et parties des végétaux (fruit, légume, tige, feuille, bulbe, graine, semences ...etc) sur des algues et sur des produits d'origine animale ou végétale ( épice, muscle, pâtes...etc). Les sept substances sont: buprofézine, diflubenzuron, éthoxysulfuron, ioxnyl, molinate, picoxystrobine et tépraloxydime .	23/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 septembre 2018	la date prévue de son adoption est septembre 2018	
154	G/SPS/N/SAU/345/Add.1 du 23 juillet 2018	Royaume de l'Arabie saoudite	Cette notification concerne la publication de L'Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques (SFDA) de l'avis administratif n° 64422 du 12 juillet 2018 (28/10/1439 AH), levant l'interdiction temporaire d'importation de viande de volaille, d'œufs et de leurs produits provenant de Groningen, Pays-Bas	26/07/2018			
155	G/SPS/N/SAU/247/Add.1 du 23 juillet 2018	Royaume de l'Arabie saoudite	Cette notification concerne la publication de L'Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques (SFDA) de l'avis administratif n° 64422 du 12 juillet 2018 (28/10/1439 AH), levant l'interdiction temporaire d'importation de viande de volaille, d'œufs et de leurs produits originaires de la Frise, les Pays-Bas.	26/07/2018			
156	G/SPS/N/SAU/135/Add.1 du 23 juillet 2018	Royaume de l'Arabie saoudite	Cette notification concerne la publication de L'Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques (SFDA) de l'avis administratif n° 64422 du 12 juillet 2018 (28/10/1439 AH), levant l'interdiction temporaire d'importation de viande de volaille, d'œufs et de leurs produits provenant de Hekendorp , Utrecht, Pays-Bas.	26/07/2018			
157	G/SPS/N/NZL/579 du 25 juillet 2018	Nouvelle zélande	Cette notification concerne un amendement à la "Norme sanitaire d'importation pour le tilapia et le poisson-chat transformés destinés à la consommation humaine" publiée en février 2011. Actuellement, la norme sanitaire d'importation ci-dessus autorise l'importation de produits de poisson-chat uniquement de Malaisie et du Vietnam. L'amendement vise à inclure la Thaïlande, en plus de la Malaisie et du Vietnam, pour importer la marchandise en Nouvelle-Zélande.	26/07/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 Août 2018	La date d'entrée en vigueur est le 31 Août 2018	
158	N°G/SPS/N/CAN/1191 du 25 juillet 2018	Canada	Cette notification concerne un avis de modification de la liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés afin de permettre l'utilisation des esters saccharosiques d'acides gras à des limites de tolérance de 0,5% dans les bases ou mélanges secs pour sauces ou soupes et de 0,07% dans les boissons laitières non normalisées.	26/07/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 30/09/2018		

159	G/SPS/N/THA/155/Rev.2/Corr.1 du 24 juillet 2018	<b>Thaïlande</b>	Cette notification concerne Projet de Notification du Ministère de la santé publique (MOPH) de ... È.B. concernant les produits alimentaires dont l'étiquetage doit inclure des informations nutritionnelles et l'apport journalier recommandé (AJR). L'étiquette des aliments visés au point 4, paragraphes 1) à 3), doit inclure la mention ci-après, en caractères gras et lisibles, d'une couleur contrastant avec celle de l'encadré et de l'étiquette: "Pour votre santé, consommez avec modération et pratiquez une activité physique".	31/07/2018			
160	G/SPS/N/EU/265 du 26 juillet 2018	<b>Union Européenne</b>	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/991 de la Commission du 12 juillet 2018 autorisant la mise sur le marché de l'hydrolysate de lysozyme de blanc d'œuf de poule en tant que nouvel aliment au titre du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant la Règlement (UE) 2017/2470 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	31/07/2018			
161	G/SPS/N/AUS/451/Add.1 du 30 juillet 2018	<b>Australie</b>	Cette notification concerne la publication d'un avis de biosécurité 2018/15: Nouvelles conditions d'importation pour les crevettes panées, panées et panées destinées à la consommation La notification inclut le modèle de certificat de santé actualisé de l'Australie pour les crevettes et la chair de crevettes destinée à la consommation humaine, et des informations complémentaires sur les exigences de l'Australie en matière de biosécurité pour l'importation de crevettes et de crevettes destinées à la consommation humaine.	31/07/2018			
162	G/SPS/N/ZAF/62 du 27 juillet 2018	<b>Afrique du Sud</b>	Cette notification concerne les spécifications obligatoires pour les produits de viande transformés (VC9100). Ces spécifications obligatoires exigent que les produits de viande transformés à haut risque (traités thermiquement et prêts à manger) destinés à la consommation humaine soient traités dans des établissements appliquant les principes du HACCP et soient conformes aux exigences microbiologiques	31/07/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 25/09/2018		
163	G/SPS/N/SAU/289/Add.2 du 30 juillet 2018	<b>Arabie Saoudie</b>	Cette notification concerne la publication du ministère saoudien de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture levant la levée l'interdiction temporaire d'importation des équidés originaires d'Espagne et de la Macédoine	31/07/2018			
164	G/SPS/N/SAU/346/Add.1 du 30 juillet 2018	<b>Arabie Saoudie</b>	Cette notification concerne la publication du ministère saoudien de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture levant la levée l'interdiction temporaire d'importation des équidés originaires de la Slovaquie	31/07/2018			
165	G/SPS/N/CAN/1192 du 27 juillet 2018	<b>Canada</b>	Cette notification concerne le lancement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) des certificats d'exportation électroniques pour les produits végétaux, animaux et alimentaires. Les certificats seront maintenant signés à l'encre ou électroniquement et peuvent être consultés en toute sécurité en ligne. L'automatisation des processus d'exportation et de délivrance des certificats d'exportation sera introduite progressivement tout au long de 2018-2020.	31/07/2018			
166	G/SPS/N/JPN/581 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Dimethenamid	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
167	G/SPS/N/JPN/582 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Fluxapyroxad	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
168	G/SPS/N/JPN/583 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Gibberellin	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
169	G/SPS/N/JPN/584 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Heptachlor	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
170	G/SPS/N/JPN/585 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Fluralinate	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		

171	G/SPS/N/JPN/586 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Teflubenzuron	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
172	G/SPS/N/JPN/587 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: 2,4-D	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
173	G/SPS/N/JPN/588 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Chlorfluazuron	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
174	G/SPS/N/JPN/589 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Chlormequat	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
175	G/SPS/N/JPN/590 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Metalaxyl and Metalaxyl-M	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
176	G/SPS/N/JPN/591 du 30 juillet 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (MRL) proposées pour le pesticide: Spinosad	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018		
177	G/SPS/N/TPKM/456/Add.1 du 31 juillet 2018	<b>Taipei chinois</b>	Cette notification concerne la proposition du territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu de projet de "prescriptions de quarantaine modifiées pour l'importation de crustacés et de mollusques vivants"	01/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 01 Septembre 2018	
178	G/SPS/N/TPKM/457/Add du 31 juillet 2018	<b>Taipei chinois</b>	Cette notification concerne la proposition du territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu des amendements aux normes relatives aux limites de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments le 26 avril 2018	01/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 28/09/2018	La date d'entrée en vigueur est le 31 Juillet 2018	
179	G/SPS/N/KEN/72 du 24 juillet 2018	<b>Kenya</b>	Cette notification concerne un projet de révision d'une norme est-africaine relative au Thé noir. Cette norme spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le thé noir et s'applique également au thé noir mélangé. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (EAS 28: 2000), qui a fait l'objet d'une révision technique	25/07/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 14 août 2018 .	La date prévu pour son adoption est décembre 2018	
180	neuf notifications du Japon : G/SPS/N/JPN / 581-582-583-584-585-586-587-588 et 589 du 30 juillet 2018.	<b>Japon</b>	Ces notifications sont relatives à des propositions concernant la révision des limites maximales des résidus (LMR) et/ou médicaments vétérinaires de neuf pesticides par le Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être (MHLW) japonais. Ces neuf pesticides sont les suivants : Dimethenamid, Fluxapyroxad, Gibberellin, Heptachlor, Fluvalinate ,Teflubenzuron , 2,4-D, Chlorfluazuron, Chlormequat. Les produits visés par ces révisions des LMR sont des végétaux , des produits végétaux (fruit , légume ,graine, tige , bulbe , huile ...etc) , et/ou des aliments d'origine animal (Viande et abats comestibles, œufs, graisse animale, produits laitiers...etc.).	01/08/2018	La date limite de présentations des commentaires est le 28 septembre 2018		
181	G/SPS/N/AUS/ 454 du 31 juillet 2018	<b>Australie</b>	Cette notification concerne un projet d'analyse du risque phytosanitaire relatif à l'examen des besoins d'importation en Australie , des dattes fraîches à partir de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce projet propose des mesures afin d'atteindre le niveau de protection approprié de l'Australie pour l'importation de fruits de dattes frais (teneur en eau supérieure à 30%) provenant de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Algeria; Bahrain, Kingdom of; Egypt; Iran; Iraq; Israel; Jordan; Kuwait, the State of; Lebanese Republic; Libya; Morocco; Oman; Pakistan; Palestine; Qatar; Saudi Arabia, Kingdom of; Syrian Arab Republic; Tunisia; Turkey; United Arab Emirates and Yemen).	01/08/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 28 septembre 2018.		
182	G/SPS/N/KEN/77 du 01 Août 2018	<b>Kenya</b>	Cette notification concerne la publication d'une norme prescrivant les exigences de qualité et de sécurité, l'échantillonnage et l'analyse des viandes marinées	02/08/2018		La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	

183	G/SPS/N/KEN/78 du 01 Août 2018	<b>Kenya</b>	Cette notification concerne la publication d'une norme prescrivant les exigences de qualité et de sécurité, l'échantillonnage et l'analyse de la viande frite conditionnée dans l'huile. Il ne s'applique pas aux produits de viande frits dont la teneur en viande représente moins de 50% m / m du contenu net de l'emballage.	02/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 09/09/2018	La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	
184	G/SPS/N/KEN/76 du 01 Août 2018	<b>Kenya</b>	Cette notification concerne la publication d'un code de pratique sur le bien-être des animaux destinés à l'alimentation	02/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 30/09/2018	La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	
185	G/SPS/N/TPKM/466 du 02 Août 2018	<b>Taipei chinois</b>	Cette notification concerne les Exigences de quarantaine applicables à l'importation de produits du poisson non éviscérés congelés / réfrigérés	03/08/2018			
186	G/SPS/N/RUS/153 du 02 Août 2018	<b>Russie</b>	Cette notification concerne une restriction temporaire à l'importation de porcins vivants, de viande de porc et de produits contenant du porc, d'embryons de porc et de sanglier en provenance de Hongrie (départements de Heves et Szabolcs-Szatmar-Bereg uniquement).	03/08/2018		La date d'entrée en vigueur est 23 juillet 2018	
187	G/SPS/N/RUS/153 du 02 Août 2018	<b>Russie</b>	Cette notification introduit une restriction temporaire à l'importation de volailles et de produits à base de volaille en provenance de France (département du Val d'Oise uniquement) en raison du foyer d'influenza aviaire faiblement pathogène et de la Belgique en raison de la maladie de Newcastle.	03/08/2018		La date d'entrée en vigueur est 23 juillet 2018	
188	N° G/SPS/N/MEX/355 du 31 juillet 2018	<b>Mexique</b>	Cette notification concerne les exigences en matière de sécurité sanitaire des produits aquacoles auxquelles il doit être satisfait lors de l'importation de crevettes fraîches ou congelées originaires et en provenance du Honduras	03/08/2018	Délai pour la présentation des commentaires : 29/09/2018		
189	N° G/SPS/N/KAZ/15 du 03 Août 2018.	<b>Kazakhstan</b>	Cette notification concerne la restriction temporaire à l'importation sur le territoire du Kazakhstan de volailles vivantes, d'œufs à couver, de plumes, de viande de volaille et de tout type de produits à base de volaille n'ayant pas subi de traitement thermique et additifs alimentaires, trophées de chasse non traités à la taxidermie, matériel utilisé pour la détention, l'abattage et l'habillage de la volaille à partir des régions russes suivantes: Kurskaya, Samarskaya, Penzenskaya	07/08/2018		La date d'entrée en vigueur est 21 jun 2018	
190	N° G/SPS/N/KAZ/16 du 03 Août 2018.	<b>Kazakhstan</b>	Cette notification concerne la restriction temporaire à l'importation sur le territoire du Kazakhstan de volailles vivantes, d'œufs à couver, de plumes, de viande de volaille et de tout type de produits à base de volaille n'ayant pas subi de traitement thermique et additifs alimentaires, trophées de chasse non traités à la taxidermie, matériel utilisé pour la détention, l'abattage et l'habillage de la volaille à partir des régions russes suivantes: Orlovskaya, Rostovskaya, Nizhegorodskaya	07/08/2018		La date d'entrée en vigueur est 19 juillet 2018	
191	G/SPS/N/KOR/612 du 06 Août 2018	<b>Corée du Sud</b>	Cette notification concerne la proposition de la République de Corée de modifier la "règle d'application de la loi spéciale sur le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments importés"	08/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 05 Octobre 2018		
192	N° G/SPS/N/SAU/103/Add.1 du 08 Août 2018	<b>Royaume de l'Arabie saoudite</b>	Cette notification concerne la levée de l'interdiction d'importer des bovins vivants origines du Brésil	08/08/2018			
193	N° G/SPS/N/CRI/201 du 14 Août 2018	<b>Costa Rica</b>	Cette notification concerne les spécifications auxquelles doivent satisfaire les laits et les crèmes en poudre.	15/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 13 Octobre 2018		
194	G/SPS/N/PAN/62 du 14 Août 2018	<b>Panama</b>	Cette notification concerne le Règlement technique centraméricain (RTCA) 67.04.54: 18. le présent règlement technique centraméricain (RTCA) établit les additifs alimentaires et leurs niveaux maximaux autorisés dans les différentes catégories d'aliments et s'applique aux additifs utilisés dans les aliments commercialisés sur le territoire des États parties.	17/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 13 Octobre 2018		
195	G/SPS/N/UGA/28 du 14 août 2018	<b>Ouganda</b>	Cette notification concerne la publication du projet de la norme de l'Ouganda relative aux les boyaux naturels utilisés dans la production de saucisses	15/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 13 Octobre 2018		
196	G/SPS/N/CRI/100/Add.2 du 14 Août 2018	<b>Costa Rica</b>	Cette notification concerne les spécifications auxquelles doivent satisfaire les laits et les crèmes en poudre.	15/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 13 Octobre 2018		
197	G/SPS/N/ZAF/55/Add.2 du du 14 Août 2018	<b>Afrique du Sud</b>	Cette notification concerne la spécification obligatoire pour les mollusques bivalves vivants et réfrigérés (VC 9107)	15/08/2018			



198	G/SPS/N/USA /3015 du 02 août /2018	USA	Cette notification concerne l'entrée en vigueur d'un règlement relatif aux limites maximales des résidus (LMR) du pesticide flonicamide dans ou sur de multiples denrées, ainsi que des tolérances avec les enregistrements régionaux sur le trèfle, le fourrage et le trèfle, le foin. De plus, ce règlement supprime certaines LMR établies antérieurement qui sont remplacées par cette règle finale.-Les marchandises concernées par cette révision sont : Brassica, légumes verts à feuilles, sous - groupe 4-16B, sauf radis, couverts; Célituce; Sous-groupe de graines de coton 20C; Fenouil de Florence; Chou-rave; Sous-groupe de légume de pétiole des feuilles 22B; Sous-groupe des légumes-feuilles 4-16A, sauf les épinards; Radis, tops; Légumes, brassica, tête et tige, groupe 5-1; Trèfle, fourrage; Trèfle, foin.	03/08/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 23 juillet 2018.	
199	G/SPS/N/USA/ 3016 du 02 août 2018	USA	Cette notification concerne l'annonce de réception, par l'Agence de la Protection de l'Environnement Américaine, de plusieurs dépôts initiaux de pétitions de pesticides demandant l'établissement ou la modification de règlements pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	03/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 23 août 2018.		
200	G/SPS/N/USA /3017 du 03 août /2018	USA	Cette notification concerne l'entrée en vigueur d'un règlement relatif aux limites maximales des résidus (LMR) de l'herbicide florasulam y compris ses métabolites et ses dégradants , N- (2, 6-difluorophényl) -8- fluoro-5-méthoxy (1, 2, 4) triazole (1, 5 c) pyrimidine-2-sulfonamide, dans ou sur le fourrage de teff, le grain de teff, le foin de teff et la paille de teff.	10/08/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 25 juillet 2018.	
201	G/SPS/N/AUS/455 du 09 août 2018	Australie	Cette notification concerne un projet d'analyse du risque phytosanitaire pour le virus de la mosaïque du pépino et les cinq espèces de pospiviroides: viroïde latent de Columnea, viroïde de piment, stoïd viroïde de tomate, viroïde nain de tomate et tomate planta macho viroid viroid, associés aux semences de tomates. Cette analyse du risque phytosanitaire porte sur les importations de semences de tomate (Solanum lycopersicum) et de tomate sauvage (Solanum chilense, S. chmielewskii, S. parviflorum, S. peruvianum et S. pimpinellifolium).	13/08/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 08 octobre 2018		
202	G/SPS/N/NOR/37 du 06 août 2018	Norvège	Cette notification concerne un projet de modification des annexes 3 et 4A des règlements norvégiens relatifs aux végétaux et aux mesures de lutte contre les organismes nuisibles, présenté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Norvégien. Les amendements concernent l'imposition de nouvelles exigences phytosanitaires à : -L'importation des végétaux destinés à la plantation des genres Malus et de Pyrus (porte-greffes, pollen, ...etc) à partir des pays où Erwinia amylovora est connue présente. et -L'importation du bois de Fraxinus (brut ou transformé) à partir du Canada.	15/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 05 octobre 2018.	L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour le 01 Janvier 2019.	
203	G/SPS/N/TPKM/467 du 06 août 2018	Taipei chinois	Cette notification concerne un projet de modification de la règle d'application de la II Les articles réglementés des plantes introduites ou stockés dans la zone de libre-échange doivent être conformes au "Règlement sur les opérations de quarantaine pour les articles réglementés pour les végétaux introduits et stockés dans la zone de libre-échange (Règlement du 11 juin 2015). Le paragraphe 4 de l'article 17 de la loi a été modifié en tant que paragraphe 5. Par conséquent, les articles 1 et 3 du règlement doivent être révisés. Cependant, les procédures et les mesures correspondantes pour les articles réglementés dans la pratique restent les mêmes spéciale sur le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments importés.	16/08/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 05 octobre 2018		
204	G/SPS/N/TUR/101 du 10 août 2018	Turquie	Cette notification concerne un Communiqué du Codex alimentaire turc sur le sucre (projet) élaboré par le Ministère de l'Agriculture et des Forêts Turque- Direction Générale de l'Alimentation et du Contrôle. Ce présent communiqué établit un projet des règles générales concernant la définition et les spécifications du sucre semi-blanc, du sucre blanc, du sucre extra-blanc, de la solution sucrée, du sucre inverti, du sirop de glucose inverti, du sirop de glucose séché, du dextrose ou du dextrose monohydrate, dextrose ou dextrose anhydre et fructose.e.	16/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 01 septembre 2018. Et .	la date proposée pour l'adoption de ce règlement est le 01 octobre 2018	
205	G/SPS/N/BRA/1422 du 07 Août 2018	Brésil	Cette notification concerne projet d'instruction normative ci-joint établissant la surveillance microbiologique des carcasses de porcs, des carcasses de bovins et des parures de bœuf produites dans les abattoirs et enregistrées auprès du Département de l'inspection des produits d'origine animale (DIPOA), afin d'évaluer le niveau d'hygiène du processus et de réduire la prévalence de pathogènes.	17/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 11 septembre 2018		
206	N° G/SPS/N/UGA/29 du 16 Août 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la crème fouettée	17/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 15 Octobre 2018	La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	

207	N° G/SPS/N/UGA/30 du 16 Août 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les matières grasses laitières anhydres, l'huile de beurre anhydre et l'huile de beurre	17/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 15 Octobre 2018	La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	
208	N° G/SPS/N/UGA/31 du 16 Août 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui prescrit les exigences pour les laits concentrés non sucrés	17/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 15 Octobre 2018	La date d'entrée en vigueur est Décembre 2018	
209	N° G/SPS/N/USA/3018 du 20 août 2018	USA	Cette notification concerne la proposition du Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS) de modifier le règlement fédéral sur l'inspection des viandes afin d'éliminer l'exigence que les carcasses d'animaux soient marquées au moment de l'inspection dans un abattoir, si les carcasses doivent être transformées dans le même établissement.	21/08/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 01 Octobre 2018		
210	N° G/SPS/N/TGO/11 du 23 Août 2018	Togo	Cette notification concerne la publication d'un arrêté interdisant l'importation du poisson tilapia sauvage ou d'élevage, vivant ou congelé, sous forme d'œufs, de juvéniles, de géniteurs.	24/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 18 avril 2018	
211	N° G/SPS/N/CHL/573/Add.1 du 20 août 2018	Chili	Cette notification concerne l'établissement des exigences sanitaires régissant l'entrée au Chili de grands félins sauvages/exotiques d'exhibition.	28/08/2018			
212	N° G/SPS/N/SAU/369 du 27 août 2018	Royaume de l'Arabie Saoudite	Cette notification concerne la suspension temporaire de l'importation de viande de volaille, d'œufs et de leurs produits (à l'exception de la viande de volaille transformée et des ovoproduits exposés à la chaleur ou à d'autres traitements assurant la désactivation des virus de l'influenza aviaire) de Sabah (Malaisie) .	28/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 14 Août 2018	
213	N° G/SPS/N/SAU/370 du 27 août 2018	Royaume de l'Arabie Saoudite	Cette notification concerne la suspension temporaire de l'importation de viande de volaille, d'œufs et de leurs produits (à l'exception de la viande de volaille transformée et des ovoproduits exposés à la chaleur ou à d'autres traitements assurant la désactivation des virus de l'influenza aviaire) de Rostovskaya Oblast, Fédération de Russie .	28/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 13 Août 2018	
214	G/SPS/N/CAN/1167/add.1 du 20 août 2018, G/SPS/N/CAN/1168 /add.1 du 21 août 2018	Canada	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux limites maximales des résidus respectivement des deux pesticides suivants, □Pyriméthanol et l'abamectine sur des produits agricoles bruts ou transformés (légumes, fruits,.etc).	24/08/2018		Ces deux règlements sont rentrés en vigueur le 16 août 2018	
215	G/SPS/N/CAN/1193, G/SPS/N/CAN/1194 ; G/SPS/N/CAN/1195 et G/SPS/N/CAN/1196	Canada	Ces quatre notifications ont pour but de mener des consultations sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposées et notifiées par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ces consultations traitent respectivement la fixation des limites maximales de résidus de l'acétylcholinestérase, de l'acétylcholinestérase, de l'acétylcholinestérase et de l'acétylcholinestérase.	27/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 04		
216	N° G/SPS/N/SAU/371 du 28 août 2018	Royaume de l'Arabie Saoudite	Cette notification concerne l'Interdiction temporaire d'importation d'oiseaux vivants, d'œufs d'incubation et de poussins âgés d'un jour originaires de Malaisie"	29/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 13 Août 2018	
217	N°G/SPS/N/URY/33 du 29 août 2018	Uruguay	Cette notification concerne les exigences zoosanitaires des États parties du Marché commun du Sud en matière d'importation définitive d'équidés, ainsi que le modèle de certificat vétérinaire international.	29/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2018.	La date d'entrée en vigueur est le 08 Novembre 2018	
218	N°G/SPS/N/PHL/419 du 28 août 2018	Philippines	Cette notification concerne la levée de l'interdiction temporaire d'importation de volailles et de produits à base de volaille en provenance de Grootegast, à Groningen, aux Pays-Bas.	29/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 23 juillet 2018	
219	N°G/SPS/N/MOZ/5 du 20 Août 2018	Mozambique	Cette notification concerne l'apparition de foyers de fièvre aphteuse affectant les bovins, caprins, ovins et porcins vivants ainsi que la viande de ces animaux.	30/08/2018			
220	N°G/SPS/N/URY/34 du 29 août 2018	Uruguay	Cette notification concerne les exigences zoosanitaires des États parties pour l'importation temporaire d'équidés, le modèle de certificat vétérinaire international, ainsi que le modèle de certificat supplémentaire de retour	30/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2018.	La date d'entrée en vigueur est le 08 Novembre 2018	
221	N°G/SPS/N/URY/35 du 29 août 2018	Uruguay	Cette notification concerne les conditions zoosanitaires des États parties pour l'importation de bovins et de buffle destinés à la reproduction	30/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2018.	La date d'entrée en vigueur est le 08 Novembre 2018	
222	G /SPS /N /CAN/ 1169/add.1 du 28 août 2018,	Canada	Cette notifications concerne l'entrée en vigueur du règlements relatifs aux limites maximales des résidus du pesticide : Pydiflumétofène (Objet de la notification G/SPS/N/CAN/1169 du 30 mai 2018) sur des produits agricoles bruts ou transformés d'origine végétal ou animal (légumes, fruits , graine, céréales, huiles , œufs, viandes,. etc).	28/08/2018		Ce règlement est rentré en vigueur le 22 août 2018	

223	-G /SPS /N /CAN/ 1197 du 27 août 2018. -G /SPS /N /CAN/ 1198 du 27 août 2018. -G /SPS /N /CAN/ 1199 du 27 août 2018	<b>Canada</b>	Ces trois notifications ont pour buts de mener des consultations sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposées et notifiées par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ces consultations traitent respectivement la fixation des limites maximales de résidus du : Difénoconazole, Indaziflame et Benzovindiflupyr sur certains végétaux et produits végétaux.	29/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 06 novembre 2018		
224	G/SPS/N/JPN/594 du 27 août 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision, par le gouvernement du Japon, des normes en vigueur concernant, l'utilisation du $\beta$ - Galactosidase et du Fructosyl Transferase en tant qu'additif alimentaire.	29/08/2018			
225	G/SPS/N/JPN/595 du 27 août 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision, par le gouvernement du Japon, des normes en vigueur concernant l'utilisation du sulfate d'ammonium et du sulfate d'aluminium et de potassium comme additifs alimentaires.L'utilisation de ces additifs dans le pain, les gâteaux humides et les confiseries sera limitée ( pour le sulfate d'ammonium et sulfate d'aluminium et de potassium) à un niveau d'utilisation maximal de 0,1 g d'aluminium par kg de chaque produit.	29/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 26 Octobre 2018.		
226	N° G/TBT/N/USA/1388 du 21 août 2018	<b>USA</b>	Cette notification concerne la révision par le Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) des classes, normes et qualités des États-Unis pour la volaille (normes pour les volailles) afin d'abaisser l'âge minimum pour les volailles de la catégorie des "poulets à rôtir" et d'établir un poids minimum de 5,5 livres ou plus pour les produits de volaille prêts à cuisiner. Cette modification assure la conformité avec la définition des "poulets à rôtir" donnée par le Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) de l'USDA à des fins d'étiquetage.	30/08/2018		La date d'entrée en vigueur est le 06 Août 2018	
227	N° G/SPS/N/USA/3019 du 29 Août 2018	<b>USA</b>	Le FSIS propose d'éliminer les exigences réglementaires prescrites aux 9 CFR 318.12 et 381.152 régissant la fabrication de produits non inspectés non comestibles tels que les aliments pour animaux, et de limiter les heures pendant lesquelles l'établissement opère sous la surveillance de l'inspection. Le FSIS propose de remplacer les prescriptions prescriptives du 9 CFR 318.12 et 381.152 par des normes générales qui exigent que la fabrication de produits non inspectés dans des établissements officiels n'entraîne pas le frelatage de viande et de produits à base de volaille.	30/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 01 octobre 2018.		
228	N° G/SPS/N/USA/401/Add.4 du 29 Août 2018	<b>USA</b>	Le Service d'inspection et de salubrité des aliments (FSIS) modifie le règlement fédéral sur l'inspection des viandes afin d'éliminer les exigences relatives au porc et aux produits du porc prêts à consommer et prêts à consommer pour détruire les trichines (Trichinella spiralis). Le FSIS consolide également la réglementation sur les produits de viande et de volaille traités thermiquement, commercialement stériles (c'est-à-dire des produits alimentaires en conserve contenant de la viande ou de la volaille).	30/08/2018	La date limite de présentation des observations est le 12 octobre 2018		
229	G/TBT/N/USA/1390 du 21 Août 2018	<b>USA</b>	Cette notification concerne une proposition de révision de certaines normes de qualités des États-Unis par le Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA). Les normes proposées pour la révision sont les suivantes :Les normes des États-Unis concernant les qualités de haricots de Lima en conserve,les qualités de champignons en conserve,les qualités de cornichons et les qualités d'olives vertes.	30/08/2018			
231	N°G/SPS/N/EU/268 du 3 septembre 2018	<b>Union Européenne</b>	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1039 de la Commission du 23 juillet 2018 concernant l'autorisation de la commercialisation de neuf composés de cuivre en tant qu'additifs pour l'alimentation animale dans la catégorie des "additifs nutritionnels" à la suite de la réévaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).	04/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 06 Août 2018	
232	N°G/SPS/N/CHL/546/Add.1 du 4 septembre 2018	<b>Chili</b>	Cette notification concerne la levée de la suspension de l'importation au Chili, depuis la Colombie, de viande bovine fraîche, réfrigérée ou congelée.	04/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 08 Août 2018	
233	N° G/SPS/N/ARE/112/Add.1 du 10 Septembre 2018	<b>Emirats arabes Unis</b>	Le ministère du Changement climatique et de l'Environnement notifie par la présente que le projet de décret concernant la réglementation des importations d'animaux vivants, de leurs produits (impropres à la consommation humaine) et de sous-produits, notifié le 5 avril 2017 par l'Organisation mondiale du commerce dans le document G / SPS / N / ARE / 112, a été publié sous le numéro 335/2018 le 2 septembre 2018, qui entrera en vigueur après sa publication au Journal officiel. Les pays exportateurs modifient les certificats sanitaires pour l'exportation d'animaux vivants, de leurs produits et sous-produits à destination des EAU, dans un délai d'un an à compter de la date de publication du présent décret.	12/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 02 Septembre 2018	

234	N°G/SPS/N/JPN/598 du 10 Septembre 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Diflubenzuron	12/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 09 Novembre 2018		
235	N°G/SPS/N/JPN/599 du 10 Septembre 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Etoxazole	12/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 09 Novembre 2018		
236	N°G/SPS/N/JPN/600 du 10 Septembre 2018	<b>Japon</b>	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit vétérinaire: Betaméthasone	12/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 09 Novembre 2018		
237	N° G/SPS/N/PHL/422 du 10 Septembre 2018	<b>Philippines</b>	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n° 23 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant l'importation temporaire de de porcs domestiques et sauvages et de leurs produits, y compris la viande de porc et le sperme provenant de Lettonie, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Ukraine et Chine.	12/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 30 Août 2018	
238	N° G/SPS/N/PHL/423 du 11 Septembre 2018	<b>Philippines</b>	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n° 25 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant l'importation temporaire des oiseaux domestiques et sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, à l'exception de ceux traités thermiquement, les poussins d'un jour, les œufs et le sperme originaires de Sabah, Malaisie.	12/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Août 2018	
239	N° G/SPS/N/PHL/424 du 11 Septembre 2018	<b>Philippines</b>	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n° 26 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant l'importation temporaire de de porcs domestiques et sauvages et de leurs produits, y compris la viande de porc et le sperme provenant de la Chine	12/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 8 Août 2018	
240	N°G/SPS/N/USA/3020 du 12 Septembre 2018	<b>USA</b>	Le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) informe le public de sa décision de concorder avec les désignations des risques d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour quatre régions: Croatie, Pologne, Irlande du Nord et Écosse. L'OIE reconnaît que ces régions présentent un risque négligeable d'ESB.	13/09/2018		La date limite d'entrée en vigueur : 31/08/2018	
241	N°G/SPS/N/ARE/146/Add.1 du 12 Septembre 2018	<b>Emirats arabes Unis</b>	Cette notification concerne les Émirats arabes unis qui lèvent l'interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs sous-produits non traités, de poussins d'un jour et d'œufs à couvrir en provenance de Bulgarie, ainsi que de l'importation de viande de volaille et d'œufs de consommation en provenance de Dobritch (Bulgarie)).	13/09/2018		La date limite d'entrée en vigueur : 03/09/2018	
242	N°G/SPS/N/CAN/ 1172/add 1 du 29 août 2018	<b>Canada</b>	Cette notification concerne l'entrée en vigueur du règlement relatif aux limites maximales des résidus du pesticide <b>Fenpicoxamide sur les bananes</b> qu'est fixé à 0,15 ppm ( objet de notification G/SPS/N/CAN/ 1172	12/09/2018		Ce règlement est rentré en vigueur le 27 août 2018.	
243	N°G/SPS/N/CAN/1201 , N°G/SPS/N/CAN/1202 du 30 août 2018	<b>canada</b>	Ces deux notifications ont pour buts de mener des consultations sur les limites maximales de résidus canadiennes de pesticides, proposées et notifiées par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ces consultations traitent respectivement la fixation des limites maximales de résidus du : Bifenthrine sur le Bleuets en corymbe et Fenhexamide sur l'aubergine.	12/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2018.		
244	N°G/SPS/N/ARG/219 du 03 septembre 2018	<b>Argentine</b>	Cette notification concerne l'imposition, par l'administration Nationale de l'Innocuité et de la Qualité des aliments de l'Argentine (SENASA) de nouvelles exigences phytosanitaires qui seront applicables à l'importation des espèces hôtes de la bactérie Xanthomonas axonopodis pv. dieffenbachiae à partir des pays où l'organisme nuisible est présent	12/09/2018	Ce règlement sera applicable à partir du 02 Janvier 2019.		
245	- G/SPS/N/CAN /1203- G/SPS/N/CAN /1204- G/SPS/N/CAN /1205- G/SPS/N/CAN /1206 - G/SPS/N/CAN /1207 du 03 septembre 2018 du	<b>Canada</b>	Ces cinq notifications concernent la publication de cinq documents : (PMRL2018-41)- (PMRL2018-36), (PMRL2018 37), (PMRL2018-38), (PMRL2018-42); par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Chacun de ces documents a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes d'un pesticide sur ou dans certains végétaux et produits végétaux et animaux. Les cinq pesticides concernés par ces consultations sont les suivants : Afidopyropène, Flonicamide, Dodine, Clomazone et Picoxystrobine.lien des textes intégral : <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/protéger-votre-sante-environnement/pesticides-aliments/groupes-cultures-proprietes-chimiques-residus.ht">https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/protéger-votre-sante-environnement/pesticides-aliments/groupes-cultures-proprietes-chimiques-residus.ht</a>	13/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 11 ou 13 ou 14 novembre 2018		

246	N°G/SPS/N/KOR/613 du 03 septembre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne la proposition de la République de Corée de modifications des normes et spécifications relatives aux additifs alimentaires suivants:-Etablissement d'une nouvelle disposition concernant l'application de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides pour des additifs alimentaires. - Révision des spécifications concernant les quatre additifs alimentaires suivants: silicate de magnésium, caféine, levure chimique, préparations; - Révision des normes pour l'utilisation des neuf additifs alimentaires suivants: métabisulfite de sodium, métabisulfite de potassium, dioxyde de soufre, bisulfite de sodium, solution d'hydroxyde de sodium, palmitate de L-ascorbyle, sulfite de sodium, hydrosulfite de sodium, propylène glycol	12/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 02 novembre 2018		
247	N°G/SPS/N/AUS/432/Add.2 du 04 septembre 2018	Australie	Cette notification concerne l'imposition par l'Australie de mesures phytosanitaires à l'importation et à l'expédition de certaines marchandises fabriquées dans les pays où la punaise marbrée existe (United States of America, Italie, Allemagne, France, Russie, Grèce, Hongrie, Roumanie, Géorgie, Japon). Et ceci afin d'assurer une gestion efficace des risques pour la biosécurité liés à la punaise marbrée et pour atteindre le niveau de protection approprié pour l'Australie. Depuis le 1er septembre 2018, toutes les marchandises en conteneur et en divers à haut risque en provenance des pays visés doivent obligatoirement faire l'objet d'un traitement, conformément aux mesures annoncées en août 2017 (G/SPS/N/AUS/432	14/09/2018		Application à partir du 01 septembre 2018	
248	N°G/SPS/N/ECU/211 du 10 septembre 2018	Equateur	Cette notification concerne une proposition d'imposition, par l'Agence de Régulation et de Contrôle Phytosanitaire et Zoosanitaire - AGROCALIDAD de l'Equateur de nouvelles mesures phytosanitaires, à l'importation, à partir des États-Unis d'Amérique, du genre d'Agathis spp plantés dans un substrat artificiel et qui sera destiné à la plantation	14/09/2018		Ces mesures sont adoptées le 06 septembre 2018 et rentreront en vigueur le 06 novembre 2018.	
249	N° G/SPS/N/SAU/372 du 13 septembre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne l'interdiction temporaire d'importation d'équidés de Chine.	17/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 02 Septembre 2018	
250	N°G/SPS/N/URY/36 du 13 septembre 2018	Uruguay	Cette notification concerne l'obligation d'identification individuelle des chiens, à compter du 1er octobre 2018, à l'entrée et à la sortie des chiens âgés de plus de 90 jours, des résidents ou des non-résidents du pays.	17/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 1 Septembre 2018	
251	N° G/SPS/N/TUR/102 du 10 Septembre 2018	Turquie	Cette notification concerne la composition des aliments pour sportifs. Ce présent communiqué fixe la dose quotidienne supérieure recommandée du monohydrate de créatine dans les aliments pour sportifs à 3 g. Sur l'étiquette des aliments pour sportifs contenant du monohydrate de créatine; les aliments contenant de la caféine ne doivent pas être pris.	18/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 01 Novembre 2018	La date d'entrée en vigueur est le 30 Novembre 2018	
252	N° G/SPS/N/CHL/577 du 17 septembre 2018	Chili	Cette notification concerne exigences sanitaires pour l'entrée au Chili des chiens, des chats et des furets	18/09/2018			
253	N° G/SPS/N/ARE/100/Add.1 du 17 Septembre 2018	Emirats arabes Unis	Cette notification concerne la levée de l'interdiction d'importer des oiseaux domestiques et sauvages et de leurs sous-produits non traités, des poussins d'un jour, des œufs à couver d'Italie et de l'interdiction temporaire de l'importation de volailles viande et œufs de consommation de Vénétie en Italie.	18/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 03 septembre 2018	
254	N°G/SPS/N/MAC/23 du 14 Septembre 2018	Macao Chine	Cette notification concerne les limites maximales pour les métaux lourds dans les denrées alimentaires	19/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 04 septembre 2018	
255	N°G/SPS/N/SAU/373 du 19 Septembre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne la suspension temporaire de l'importation de bovins de Géorgie au Royaume d'Arabie saoudite suite à l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse	20/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 06 septembre 2018	
256	N°G/SPS/N/CAN/1104.add2 du 19 Septembre 2018	Canada	Cette notification concerne la prise d'effet de l'interdiction sur l'utilisation des huiles partiellement hydrogénées (HPH) dans les aliments	20/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 17 septembre 2018	
257	N°G/SPS/N/SAU/374 du 20 Septembre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne un projet de règlement technique qui vise à empêcher l'utilisation d'huiles partiellement hydrogénées dans les produits alimentaires.	21/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 19 Novembre 2018		
258	N°G/SPS/N/EU/269 du 20 Septembre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1023 de la Commission du 23 juillet 2018 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	21/09/2018			
259	N°G/SPS/N/PHL/ 420 du 30 août 2018	Philippines	Cette notification concerne un projet de règlement présenté par le département de l'Agriculture de la philippine sur les limites maximales de résidus de certains pesticides dans les fruits suivants : nommes	17/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 19 Novembre 2018		
260	N°G/SPS/N/PER/ 787 du 27 août 2018	Pérou	Cette notification concerne un projet de règlement préparé par le Service national de la santé agricole (SENASA) du Pérou relatif à l'imposition des exigences phytosanitaires nécessaires à l'importation des plants	17/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 19 Novembre 2018		
261	N°G/SPS/N/KOR/614 du 04 septembre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne la proposition de la République de Corée de modifications de normes et spécifications pour les ustensiles, contenants et emballages alimentaires. Ces modifications sont comme suit	17/09/2018	: La date limite de présentation des observations est le 19 Novembre 2018		

262	N°G/SPS/N/KOR/615 du 04 septembre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne la proposition de la République de Corée relative à la modification du "Règlement sur l'inspection à la frontière pour les denrées alimentaires". L'amendement comprend ce qui suit.: L'exclusion des produits agricoles pouvant être utilisés soit pour l'alimentation, soit pour la phytothérapie, dans la liste des produits nécessaires à la gestion de suivi pendant la distribution; Une déclaration d'importation n'est pas requise pour les aliments importés après la présentation lors d'une promotion; L'Ajustement des types de pesticides pour l'analyse synchronisée des résidus de produits agricoles, lorsque ceux-ci sont importés pour la première fois; L'Ajustement d'une liste de produits que le ministre de la Sécurité sanitaire des aliments et des médicaments a reconnus comme sûrs.	17/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 03 novembre 2018 .		
263	N°G/SPS/N/TPKM/428/Add.2 N°G/SPS/N/TPKM/460/Add.1 du 12 septembre 2018	TPIEX chinois	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur de la version finale des normes pour les limites de résidus de pesticides dans les aliments ( objet de notification G / SPS / N / TPKM / 460 du 3 mai 2018) et les normes pour les limites de résidus de pesticides pour le Carbofuran dans les aliments ( objet de notification- G / SPS / N / TPKM / 428 du 13 mars 2017	18/09/2018		Ces normes sont entrées en vigueur le 12 septembre 2018	
264	N°G/SPS/N/TPKM/459/Add.1 du 12 septembre 2018	TPIEX chinois	Cette notification concerne la promulgation par les pays du Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu, des modifications du règlement relatif à l'inspection systématique des denrées importées.	18/09/2018		Ce règlement est mis en œuvre à partir du 17 septembre 2018.	
265	N°G/SPS/N/TPKM/468 du 11 septembre 2018	TPIEX chinois	Cette notification concerne un projet de modification des normes par les pays du TAPIEX Chinois pour la spécification, la portée, l'application et la limitation des additifs alimentaires suivants : Pectines, gomme guar, gomme de caroube, $\alpha$ -cyclodextrine, $\beta$ -cyclodextrine et $\gamma$ -cyclodextrine. Additifs.	19/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 10 novembre 2018		
266	N°G/SPS/N/TPKM/469Add.1 du 13 septembre 2018	TPIEX chinois	Cette notification concerne un projet de règlement présenté par le Bureau de l'inspection et de la quarantaine de la santé animale et végétale, du Conseil de l'agriculture des pays TAPIEX. Ce projet réglemente les exigences de quarantaine pour l'importation des pommes fraîches de Pologne. Les pommes fraîches en provenance de Pologne doivent être conformes à l'approche systémique, y compris l'enregistrement des vergers et des centres d'emballage, les procédures de présélection et l'inspection à l'exportation. Les pommes fraîches devraient également être importées dans des envois commerciaux et accompagnées de certificats phytosanitaires délivrés par l'Organisation nationale de la protection des végétaux de Pologne, déclarant que les mesures réglementées visées dans les présentes prescriptions de quarantaine attachées ci-joint sont respectées.	19/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2018		
267	N°G/SPS/N/CAN/1208 , N°G/SPS/N/CAN/1209 du 14 septembre 2018	canada	Ces deux notifications concernent la publication de deux Avis de modification, par le ministère de la Santé du Canada, relatives respectivement à : la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lipase issue de <i>Trichoderma reesei</i> RF10625 dans le pain, la farine, la farine de blé et les produits de boulangeries non normalisés - Numéro de référence: NOM/ADM-0123, la Liste des colorants autorisés afin de permettre l'utilisation du carbonate de calcium dans les confiseries non normalisées - Numéro de référence: NOM/ADM-0124.	19/09/2018		Ces listes sont rentrées en vigueur le 06 septembre 2018	
268	N°G/SPS/N/USA/2502/add.9 du 14 septembre 2018	USA	Cette notification concerne la suppression par La Food and Drug Administration (FDA) de l'instruction 13 de la réglementation actuelle sur les bonnes pratiques de fabrication, l'analyse des risques et les contrôles préventifs basés sur les risques pour l'alimentation humaine (contrôles préventifs pour l'alimentation	19/09/2018			
269	N°G/SPS/N/BRA/1427 du 12 Septembre 2018	Brésil	Cette notification concerne la publication de l'instruction normative n° 542 du 17 juillet 2018 établissant la liste des critères microbiologiques relatifs à l'innocuité et à l'hygiène des denrées alimentaires.	24/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 17 Septembre 2018	
270	N° G/SPS/N/CHL/572.Add.1 du 13 Septembre 2018	Chili	Cette notification concerne la publication de la décision spéciale (Resolución Exanta) n° 5.326 qui prévoit une exemption de l'obligation de présenter des monographies relatives aux procédés de fabrication pour certains produits contenant des ingrédients d'origine animale.	24/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 11 Septembre 2018	
271	N°G/SPS/N/EU/271 du 25 septembre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne la proposition d'un règlement de la Commission qui modifierait le règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Cet amendement autorise 3 nouvelles substances, modifie les conditions d'utilisation d'une substance, introduit une limite de migration de groupe pour une substance, clarifie les types de migrants à utiliser dans les aliments ayant un certain pH, introduit des exigences pour les tests de migration pour la migration des oligomères pour l'une des substances nouvellement autorisées lorsqu'elle est utilisée pour la production ou les polycarbonates autres que ceux couverts par l'autorisation spécifique, et corrige les erreurs typographiques mineures.	26/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 24 novembre 2018		
272	N° G/SPS/N/TPKM/470 du 25 Septembre 2018	Taipei chinois	Cette notification concerne un projet de normes sur les limites maximale des résidus des pesticides : d'acéquinocyl, benzovindiflupyr, chlorfénapyr, cyprodinil, dinotéfurane, éthiprole, étoxazole, fluensulfone, fluopyrame, fluxapyroxad, mandipropamide, mecarbam, méthoxyfénozide, métolachlore, myclobutanil, pendiméthaline dans les fruits, haricots secs, céréales et herbes et le fluopyrame, le mecarbam, le novaluron et le spinétorame dans les produits animaux	26/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 24 novembre 2018		

273	N°G/SPS/N/NZL/582/Corr.1 du 25 Septembre 2018	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les limites maximales de résidus pour les composés agricoles et les produits vétérinaires.	26/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 19 novembre 2018.		
	N°G/SPS/N/EU/272 du 26 Septembre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne un Règlement d'exécution de la Commission européenne établissant une liste provisoire de végétaux, produits végétaux ou autres objets à haut risque au sens de l'article 42 du règlement (UE) 2016/2031 et une liste des végétaux exemptés du certificat phytosanitaire au sens de l'article 73 dudit Règlement	28/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 25 novembre 2018	le règlement sera adopté en décembre 2018.	
274	N°G/SPS/N/EU/273 du 26 Septembre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1254 de la Commission du 19 septembre 2018 concernant le refus d'autorisation de la riboflavine (80 %) produite par Bacillus subtilis KCCM-10445 en tant qu'additif pour l'alimentation animale appartenant au groupe fonctionnel des vitamines, provitamines et substances à effet analogue chimiquement bien définies.	15/09/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Octobre 2018	
275	N° G/SPS/N/VNM/103 du 27 septembre 2018	Viet nam	Cette notification concerne le projet de circulaire sur les produits laitiers frais pour le programme de distribution de lait dans les écoles, ce qui contribue à améliorer la stature des enfants d'âge préscolaire et primaire d'ici 2020. Les produits laitiers frais pour le programme de lait scolaire doivent contenir des micronutriments dans 100 ml de lait: Vitamine D 1,0 µg - 1,4 µg, Calcium 114 mg - 150 mg, Fer 1,4 mg - 1,9 mg.	28/09/2018	La date limite de présentation des observations est le 26 novembre 2018.		
276	Macao- Chine : G/SPS/N/MAC/23 du 14 septembre 2018. (Répétition, déjà envoyée)	Macao- Chine	Cette notification concerne le règlement administratif n° 23/2018 du gouvernement de Macao de la République populaire de Chine. Ce règlement établit les limites maximales des contaminants de métaux lourds présents dans diverses denrées alimentaires. Dans le présent règlement administratif, le terme "contaminants de métaux lourds" désigne des éléments ou des composés chimiques de métaux lourds qui contaminent des denrées alimentaires. Le règlement administratif stipule que les niveaux de contaminants de métaux lourds spécifiés, y compris l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure et l'étain et leurs composés dans divers aliments, doivent être conformes aux limites indiquées dans ce règlement	27/09/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 04 septembre 2018.	
277	G/SPS/N/USA / 3021 et G/SPS/N/USA / 3022 du 20 septembre 2018	USA	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur de deux règlements relatifs aux limites maximales des résidus (LMR) des deux pesticides suivants: *Cloquintocet-mexyl (numéro CAS 99607-70-2), ingrédient inerte, dans ou sur les produits à base de téff lorsqu'ils sont utilisés dans des préparations contenant les principes actifs florasulam et ester de 1-méthylhelptyle fluroxypr, et *Spiromesifen dans ou sur le café.	27/09/2018		Ces règlements sont entrés en vigueur le 11 septembre 2018	
278	G/SPS/N/USA / 3023 du 20 septembre 2018	USA	Cette notification concerne l'entrée en vigueur d'un règlement relatif aux limites maximales des résidus (LMR) du pesticide Afidopyropène, [(3S, 4R, 4aR, 6S, 6aS, 12R, 12aS, 12bS) -3 - [(cyclopropylcarbonyl) oxy] -1,3,4,4a, 5,6,6a, 12, 12a, 12b-décahydro-6,12-dihydroxy-4,6a, 12b-triméthyl-11-oxo-9- (3-pyridinyl) - 2H, 11H-naphto [2,1-b] pyrano [3 , 4-e] pyran-4-yl] méthyl cyclopropanecarboxylate, y compris ses métabolites et ses dégradants, dans ou sur de multiples denrées qui sont cités ci-dessous: Les marchandises concernées par cette révision sont : Coques d'amandes; Pomme de terre humide; Tête et groupe de tige de brassica 5 16; Brassica feuillu des sous-groupes 4-16B; Huile d'agrumes; Cotton gin byproducts; Graines de coton non teintées; Groupe d'agrumes fruitiers 10-10; Groupe de fruits à pépins 11-10; Groupe de pierre de fruit 12 12; Fractions de grains aspirés; Sous-groupe de 4 -4A; Sous-groupe de légumes 22B; Groupe d'arbres à noix 14-12; graine de soja; Tomate séchée; Groupe de cucurbitacées de légumes 9; Groupe de fructification 8-10; tubercules des végétaux , Sous-groupe 1C de maïs.	27/09/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 13 septembre 2018.	
279	G /SPS /N /KOR/ 248/add .14 du 21 septembre 2018.	Republique de Corée	Cette notification concerne la modification de la liste des zones interdites , par l'Agence pour la quarantaine animale et végétale (APQA), Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de la République de Corée, à l'importation de parties pertinentes de plantes hôtes associées à Radopholus similis , un des organismes de quarantaine de Corée.	27/09/2018		Cette mesure est applicable à partir du 19 septembre 2018.	
280	N°G/SPS/N/EU/13/add.10 du 26 septembre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée sous la cote G / SPS / N / EU / 13 / Add.9 (22 mai 2018) sous la forme du règlement (UE) 2018/1246 de la Commission du 18 septembre 2018 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n ° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'inclusion du distillat pyrolytique dans la liste des arômes de l'Union [JO L 235 du 19 septembre 2018, p. 3].	03/10/2018		Le présent règlement est applicable du 23 avril 2018 au 19 septembre 2023.	
281	N°G/SPS/N/EU/274 du 02 octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne l'adoption du Règlement d'exécution (UE) 2018/1293 de la Commission du 26 septembre 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du nouvel aliment lactitol. Ledit règlement permet l'inclusion de poudre en tant que forme autorisée de lactitol dans les compléments alimentaires.	05/10/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 16 octobre 2018	

282	N°G/SPS/N/EU/275 du 02 octobre 2018	<b>Union Européenne</b>	Commission du 13 août 2018 autorisant la modification de l'exigence de désignation et d'étiquetage spécifique du nouveau zéaxanthine synthétique en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le Règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission.	04/10/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 03 septembre 2018	
283	N°G/SPS/N/CAN/1177 /add.1 du 01 octobre 2018	<b>Canada</b>	Cette notifications concerne l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux limites maximales des résidus du pesticide : <b>Iprodione</b> (Objet de la notification G/SPS/N/CAN/1177 du 25 juin 2018) sur des produits agricoles bruts ou transformés d'origine végétal.	05/10/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 19 septembre 2018	
284	N°G/SPS/N/CAN/1210 du 01 octobre 2018	<b>Canada</b>	Cette notification concerne le document PMRL2018-43 qu'a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus (LMR) pour le pesticide Clodinafop-propargyl sur des produits agricoles bruts ou transformés d'origine animal. Ils ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada	05/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 10 décembre 2018.		
285	N°G/SPS/N/AUS/ 458 du 01 octobre 2018	<b>Australie</b>	Cette notification concerne un Projet d'analyse du risque phytosanitaire sur les cochenilles et les virus susceptibles d'être véhiculés lors de l'importation, par l'Australie, de fruits frais, de légumes, de fleurs coupées et de feuillages. Ce projet d'analyse de risques phytosanitaires considère le risque de biosécurité posé par tous les membres des familles des Pseudococcidae, Putoidae et Rhizoecidae, communément appelés cochenilles farineuses, et tous les virus transmis par les cochenilles associées ( fruits, légumes, fleurs coupées ou feuillages frais importés en Australie comme envois commerciaux. Ce dit projet identifie les mesures phytosanitaires à imposer par dans des cas spécifiques où des mesures sont nécessaires.	05/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 27 novembre 2018		
286	N°G/SPS/N/BRA/1412 /add.1 et N°G/SPS/N/BRA/1413 /add.1 du 24 septembre 2018	<b>Brésil</b>	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur respectivement de deux instructions normatives suivantes:* La proposition notifiée dans le document G / SPS / N / BRA / 1412 (du 18 juin 2018) est maintenant adoptée en tant qu'instruction normative n ° 32 du 19 septembre 2018 établissant les exigences d'importation phytosanitaires pour les semences de ray-grass (Lolium peren L.) produites en Italie - * La proposition notifiée dans le document G / SPS / N / BRA / 1413 (du 25 juin 2018) est maintenant adoptée en tant qu'instruction normative n ° 33 du 19 septembre 2018 établissant les exigences d'importation phytosanitaires pour les graines de radis (Raphanus sativus) produites en Espagne:	05/10/2018			
287	N° G/SPS/N/UGA/37 du 5 Octobre 2018	<b>Ouganda</b>	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences, la méthode d'analyse et d'échantillonnage des abats comestibles destinés à la consommation humaine provenant des bovins, des buffles, des ovins, des caprins, des cerfs, des chevaux, des porcs, des ratites, des camélidés et de la volaille.	08/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 4 Décembre 2018		
288	N° G/SPS/N/UGA/38 du 5 Octobre 2018	<b>Ouganda</b>	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences, les méthodes d'essai et d'échantillonnage des carcasses et des découpes de bovins destinés à la consommation humaine.	08/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 4 Décembre 2018		
289	N° G/SPS/N/BRA/1441 du 5 Octobre 2018	<b>Brésil</b>	Cette notification concerne le projet de résolution (consultation publique) n ° 555 du 28 septembre 2018 concernant la matière active M31 - METALAXIL-M de la monographie de matières actives pour pesticides, produits d'entretien ménager et produits de préservation du bois.	08/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31 Octobre 2018		
290	N° G/SPS/N/USA/3024 du 4 Octobre 2018	<b>USA</b>	Le Service de la sécurité sanitaire des aliments et de l'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier le règlement siluriforme sur l'inspection du poisson afin d'inscrire le Viet Nam parmi les pays autorisés à exporter du poisson et des produits à base de poisson Siluriformes aux États-Unis. Selon cette proposition, seuls le poisson et les produits à base de poisson siluriformes produits dans des établissements vietnamiens certifiés seraient admissibles à l'exportation vers les États-Unis..	09/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 19/10/2018		
291	N° G/SPS/N/USA/3025 du 4 Octobre 2018	<b>USA</b>	Le Service de la sécurité sanitaire des aliments et de l'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier le règlement siluriforme sur l'inspection du poisson afin d'inscrire la Chine parmi les pays autorisés à exporter du poisson et des produits de la pêche siluriformes aux États-Unis. En vertu de cette proposition, seuls le poisson et les produits à base de poisson siluriformes produits dans des établissements chinois certifiés seraient admissibles à l'exportation vers les États-Unis.	09/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 19/10/2018		
292	N° G/SPS/N/USA/3026 du 4 Octobre 2018	<b>USA</b>	Le Service de la sécurité des aliments et de l'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier le règlement sur l'inspection des poissons siluriformes afin d'inscrire la Thaïlande parmi les pays autorisés à exporter du poisson et des produits à base de poisson siluriformes aux États-Unis. Selon cette proposition, seuls le poisson et les produits à base de poisson Siluriformes produits dans des établissements thaïlandais certifiés seraient admissibles à l'exportation vers les États-Unis.	09/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 19/10/2018		



293	N° G/SPS/N/BRA/1438 du 2 Octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le Projet de résolution (consultation publique) n° 559 du 26 septembre 2018 concernant la matière active D27.5 - sel de sel de 2,4-D de la liste des matières actives pour les pesticides, les produits d'entretien ménager et les produits de préservation du bois	09/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 26/10/2018		
294	N° G/SPS/N/BRA/1439 du 3 Octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le Projet de résolution (consultation publique) n° 553 du 28 septembre 2018 concernant la matière active C58 - ALPHA-CIPERMETRIN de la liste des ingrédients actifs pour la fabrication de pesticides, de produits d'entretien ménagers et de produits de préservation du bois	09/10/2018			
295	N° G/SPS/N/BRA/1440 du 4 Octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le Projet de résolution (consultation publique) n° 554 du 28 septembre 2018 concernant la matière active E05 - ÉTHÉPHON de la liste des ingrédients actifs pour la fabrication de pesticides, de produits d'entretien ménager et de produits de préservation du bois	09/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
296	N° G/SPS/N/KOR/618 du 2 Octobre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne la proposition de la République de Corée de modifier les "Normes et spécifications relatives aux additifs alimentaires": 1) Etablissement d'une nouvelle définition d'"auxiliaire technologique" et assouplissement des exigences relatives aux données toxicologiques à inclure dans le dossier relatif aux auxiliaires technologiques et aux substances aromatisantes; 2) la norme pour la fabrication d'additifs alcalins pour les préparations à base de nouilles a été supprimée en raison d'une duplication avec la définition.3) Les spécifications pour les 5 additifs alimentaires ci-après sont révisées: α-amylase, β-carotène, éthylènediaminetétraacétate de disodium, sulfate de fer, glutamate L-monosodique. 4) La correction de la désignation des deux substances aromatisantes synthétiques suivantes: 4-hydroxy-2,5-diméthyl- 3(2H)-furanon, p-méthylacétophénone	09/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 01 décembre 2018 .		
297	N° G/SPS/N/CAN/1211 du 09 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation du calcaire broyé à titre de colorant dans les confiseries non normalisées	10/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 décembre 2018 .		
298	N° G/SPS/N/EGY/87 du 09 octobre 2018	Egypte	Cette notification concerne la publication du Décret ministériel n° 1202 pour l'année 2018 énonçant les exigences phytosanitaires et les spécifications d'importation des semences de pomme de terre pour la campagne 2018/2019	10/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 08 décembre 2018 .		
299	N° G/SPS/N/CHL/579 du 09 octobre 2018	Chili	Cette notification concerne la modification de l'article 97 du règlement sanitaire relatif aux denrées alimentaires, décret suprême n° 977/96 du Ministère de la santé du Chili "Aliments destinés à l'exportation ne se conformant pas les règles établies dans ces règlements doivent être imprimées sur leurs emballages et de manière visible et indélébile, la clé "Z". Ces aliments ne peuvent être commercialisés dans le pays ou distribué dans le commerce international.	10/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 08 Décembre 2018		
300	N° G/SPS/N/BRA/1444 du 09 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution (consultation publique) n° 557 du 28 septembre 2018 concernant la matière active P06 - PERMETHRIN de la monographie de matières actives pour pesticides, produits d'entretien ménager et produits de préservation du bois.	10/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
301	N° G/SPS/N/BRA/1443 du 09 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution (consultation publique) n° 556 du 28 septembre 2018 concernant la matière active C18 – CHLOROTHALONIL de la monographie de matières actives pour pesticides, produits d'entretien ménager et produits de préservation du bois.	10/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
302	N° G/SPS/N/BRA/1442 du 09 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution (consultation publique) n° 562 du 28 septembre 2018 concernant la matière active E19 - ETOFENPROX de la monographie de matières actives pour pesticides, produits d'entretien ménager et produits de préservation du bois.	10/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
303	N° G/SPS/N/CHL/578 du 08 octobre 2018	Chili	Cette notification concerne les exigences sanitaires relatives à l'entrée au Chili des animaux de l'ordre des Rodentia destinés aux zoos, à des fins commerciales et aux animaux de compagnie et abroge la résolution n° 2 875 de 2007	10/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 07 décembre 2018		

304	N° G/SPS/N/EU/254/Add.1 du 10 octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 254 qui a été adoptée en tant que règlement de la Commission (UE) 2018/1481 du 4 octobre 2018 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 de la Commission relatif à la suppression du gallate d'octyle (E 311) et du gallate de dodécyle (E 312) de la liste de l'Union des additifs alimentaires autorisés	11/10/2018		Le présent règlement est applicable à partir du 25 octobre 2018	
305	N° G/SPS/N/EU/214 du 04 octobre 2018	Equateur	Cette notification concerne la proposition d'exigences phytosanitaires pour l'importation de plants de myrtillier ( <i>Vaccinium corymbosum</i> ) en substrat artificiel destinés à la plantation originaires des États-Unis	11/10/2018	Date limite pour la présentation des observations est le 3 décembre 2018	Date projetée pour l'entrée en vigueur est le 5 décembre 2018	
306	N° G/SPS/N/COL/294 du 11 octobre 2018	Colombie	Cette notification concerne la résolution n° 33072 du 26 septembre 2018, "En vertu de laquelle l'état d'urgence sanitaire est déclaré dans le département de Tolima en raison de la présence de la maladie de Newcastle à haute virulence" chez les oiseaux de combat et de basse-cour.	12/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 26 septembre 2018	
307	N° G/SPS/N/COL/295 du 11 octobre 2018	Colombie	Cette notification concerne es exigences phytosanitaires pour l'importation en Colombie de bulbes de lys ( <i>Lilium</i> ) en provenance des Pays-Bas pour usage commercial et plantation	12/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 10 décembre 2018		
308	N° G/SPS/N/COL/296 du 11 octobre 2018	Colombie	Cette notification concerne le projet de résolution de l'ICA "En vertu duquel des exigences phytosanitaires sont établies pour l'importation en Colombie de microtubercules de pommes de terre ( <i>Solanum tuberosum</i> L.) d'origine Colombie et d'origine République de Corée, aux fins de la recherche et de la plantation"	12/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 10 décembre 2018		
309	N° G/SPS/N/COL/297 du 11 octobre 2018	Colombie	Cette notification concerne le projet de résolution de l'ICA "Aux termes duquel des exigences phytosanitaires sont établies pour l'importation en Colombie de graines d'oignon bulbes ( <i>Allium cepa</i> L.) originaires de Russie, destinées à la recherche et à la plantation"	12/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 10 décembre 2018		
310	N° G/SPS/N/EU/276 du 12 octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux plantes, autorisant les États membres à prévoir des dérogations temporaires en vue de leur utilisation à des fins d'essais officiels, scientifiques ou scientifiques, essais, sélection variétale ou sélection G / SPS / N / EU / 276 Ce projet de règlement établit les conditions de dérogation à la prohibition à l'importation ou aux procédures phytosanitaires standard définies dans le règlement (UE) 2016/2031 en vertu duquel Les plantes, produits végétaux et autres objets peuvent être introduits ou déplacés, détenus, multipliés ou utilisés dans l'Union ou les zones protégées de celle-ci à des fins d'essais officiels, scientifiques ou d'enseignement, d'essais, de sélection variétale ou de sélection. Le champ d'application du projet de législation couvre: les organismes de quarantaine de l'Union énumérés conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2016/2031; les organismes nuisibles soumis aux mesures adoptées en vertu de l'article 30, paragraphe 1, dudit règlement; les organismes nuisibles de quarantaine des zones protégées énumérés sous conformément à l'article 32, paragraphe 3, de ce règlement; Végétaux, produits végétaux ou autres objets énumérés à l'article 40, paragraphe 2, 41, 2, 42, 2, 49, 1, 53 et 54 de ce règlement.	15/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 11 décembre 2018		

311	N° G/SPS/N/EU/277 du 12 octobre 2018	Union Européenne	<p>Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la Commission concernant des règles spécifiques applicables à la réalisation de contrôles officiels de la production de viande ainsi que des zones de production et de reparage de mollusques bivalves vivants, conformément au règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) et le projet de règlement d'exécution (UE) fixant les modalités pratiques uniformes d'exécution des contrôles officiels sur les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine conformément au règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement de la Commission (CE) no 2074/2005 en ce qui concerne les contrôles officiels (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).</p> <p>Les deux projets de règlement établissent des contrôles officiels sur les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. Elles remplacent les règles actuelles du règlement (CE) n° 854/2004 qui seront abrogées. Les contrôles concernent principalement les viandes, les mollusques bivalves, les produits de la pêche, le lait et les produits laitiers. Le projet de règlement délégué vise à déterminer qui doit effectuer l'inspection des viandes et prévoit des dérogations aux exigences de base énoncées à l'article 18 du règlement (UE) 2017/625 sur les contrôles officiels. Le projet de règlement d'exécution définit les modalités pratiques relatives aux contrôles officiels des produits d'origine animale. Ces projets de règlement visent à assurer la continuité des règles actuelles du règlement (CE) n° 854/2004 introduisant l'adaptation afin de mieux définir l'adaptation aux dangers les plus pertinents, en utilisant une approche fondée sur les risques fondée sur les avis scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Les deux textes sont notifiés ensemble car ils sont liés. L'un se concentre sur le responsable des contrôles officiels et l'autre sur les tâches spécifiques à exécuter.</p>	16/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 11 décembre 2018	la date projetée pour l'entrée en vigueur est le 14 Décembre 2019	
312	N° G/SPS/N/EU/278 du 12 octobre 2018	Union Européenne	<p>Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la Commission complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions à respecter par les lots de certains animaux et biens destinés à la consommation humaine entrant dans l'Union (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) ; Projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des listes de pays tiers ou de régions de pays tiers autorisés à entrer dans l'Union européenne de certains animaux et biens destinés à la consommation humaine et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/759 en ce qui concerne ces listes (Texte avec EEE pertinence) avec les annexes; Projet de règlement d'exécution (UE) établissant des certificats officiels types pour certains animaux et biens conformément à l'article 90 du règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/759 en ce qui concerne modèles de certificats (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) avec annexes.</p> <p>Les trois projets de règlements fixent les conditions d'importation, principalement pour les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. Elles remplacent les conditions d'importation actuelles du règlement (CE) n° 854/2004 qui seront abrogées.</p> <p>Le projet de règlement délégué indique pour quelle liste de denrées alimentaires du pays d'origine, la liste de l'établissement et / ou la certification est requise pour l'entrée dans l'Union européenne. Il fixe également les conditions pour de telles inscriptions.</p> <p>Le projet de règlement d'exécution (UE) établissant des listes de pays tiers ou de régions de pays tiers autorisés à entrer dans l'Union européenne de certains animaux et biens destinés à la consommation humaine et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/759 en ce qui concerne ces listes établit la liste des pays autorisés à introduire des denrées alimentaires spécifiques dans l'Union européenne.</p> <p>Le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des certificats officiels types pour certains animaux et biens conformément à l'article 90 du règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/759 en tant que regards concerne les modèles de certificats à utiliser pour introduire des aliments spécifiques dans l'Union européenne.</p> <p>Le projet de règlement vise à assurer la continuité des conditions d'importation actuelles du règlement (CE) n° 854/2004.</p>	16/10/2018	Date limite pour la présentation des observations: 11 décembre 2018	la date projetée pour l'entrée en vigueur est le 14 Décembre 2019	
313	N° G/SPS/N/USA/3027 du 12 octobre 2018	USA	<p>La Food and Drug Administration (FDA) annonce le dépôt d'une pétition, présentée par Oakshire Naturals LP, proposant de modifier le règlement sur les additifs alimentaires afin de permettre l'utilisation sans danger de la poudre de champignon à la vitamine D2 comme complément nutritionnel dans des catégories d'aliments spécifiques</p>	16/10/2018			
314	N° G/SPS/N/BRA/1445 du 12 octobre 2018	Brésil	<p>Cette notification concerne le projet de résolution n° 561 du 28 septembre 2018 concernant la matière active T64 - TRICHODERMA ASPERELLUM de la monographie, Liste des matières actives pour pesticides, produits de nettoyage domestiques et produits de préservation du bois,</p>	16/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		

315	N° G/SPS/N/BRA/1446 du 12 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 564 du 28 septembre 2018 concernant la matière active A38 - ACIBENZOLAR-S-METHYL de la monographie. Liste des matières actives pour pesticides, produits de nettoyage domestiques et produits de préservation du bois	16/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
316	N° G/SPS/N/BRA/1447 du 12 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 560 du 26 septembre 2018 concernant la matière active B49 - BACILLUS AMYLOLIQUEFACIENS de la monographie Liste des matières actives pour pesticides, produits de nettoyage domestiques et produits de préservation du bois	16/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 29/10/2018		
317	N° G/SPS/N/BRA/1448 du 12 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 566 du 28 septembre 2018 concernant la matière active A07 - ALDICARBE figurant sur la monographie. Liste des matières actives utilisées dans les pesticides, les produits d'entretien ménagers et les conservateurs de bois.	16/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
318	N° G/SPS/N/BRA/1449 du 12 octobre 2018	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 563 du 28 septembre 2018 concernant la matière active A29 - ACETAMIPRID de la monographie Liste des matières actives pour pesticides, produits de nettoyage domestiques et produits de préservation du bois	16/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 31/10/2018		
319	N°G/SPS/N/CAN/1179/Add.1 du 12 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 9 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant l'herbicide le fomésafène dans ou sur les pois secs, les pois à écosser, les fraises.,etc, faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1179 (datée du 17 juillet 2018) .	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 09 Octobre 2018	
320	N°G/SPS/N/CAN/1180/Add.1 du 12 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 9 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le méthomyl faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1180 (datée du 18 juillet 2018) .	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 09 Octobre 2018	
321	N°G/SPS/N/CAN/1181/Add.1 du 12 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 9 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le le novaluron faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1181 (datée du 18 juillet 2018) .	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 09 Octobre 2018	
322	N°G/SPS/N/EGY/39.add1 du 12 octobre 2018	Egypte	Le présent addendum concerne la notification du décret ministériel n ° 654/2018 (2 pages, en arabe) prolongeant la période de transition pour l'entrée en vigueur de la clause n ° 4/3/1 sur "le pourcentage d'humidité ne doit pas être plus de 13,5% dans les céréales, légumineuses et produits dérivés (en poids) "dans la norme égyptienne ES 1601 1/2010 jusqu'au 3 avril 2019.	17/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 27 Août 2018	
323	N° G/SPS/N/COL/298 du 12 octobre 2018	Colombie	Cette notification concerne la Résolution n ° 33682 du 4 octobre 2018 "En vertu de laquelle l'état d'urgence sanitaire sur le territoire national est déclaré en raison de la présentation d'un foyer de fièvre aphteuse"	17/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 04 Octobret 2018	
324	N°G/SPS/N/CAN/1212 du 15 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'Avis de proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation de la protéine-glutaminase issue de Chryseobacterium proteolyticum AE-PG à titre d'enzyme alimentaire ans les boissons végétales, la farine, la farine de blé entier, le pain, les pâtes alimentaires, les produits de boulangerie non normalisés, les produits laitiers non normalisés, les protéines hydrolysées d'origine animale, végétale ou provenant du lait; et l'extrait de levure.dans une variété d'aliments normalisés et non normalisés.	17/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 23 Décembre 2018		
325	N° G/SPS/N/UGA/39 du 15 octobre 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des boissons à base de céréales maltées	17/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Décembre 2018		
326	N° G/SPS/N/UGA/40 du 15 octobre 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des boissons à base de céréales fermentées (sans alcool).	17/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Décembre 2018		
327	N° G/SPS/N/UGA/41 du 15 octobre 2018	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et de test des boissons à base de Kombucha.	17/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Décembre 2018		
328	N°G/SPS/N/UKR/127 du 15 octobre 2018	Ukraine	Cette notification concerne la loi ukrainienne n ° 2264-VIII " qui établit les normes juridiques et organisationnelles relatives aux garanties de sécurité des aliments pour animaux lors de la production, de la circulation et de l'utilisation, en particulier des exigences en matière d'hygiène, d'étiquetage et d'emballage des aliments pour animaux.	17/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 19 janvier 2020	

329	N°G/SPS/N/UKR/128 du 15 octobre 2018	Ukraine	Cette notification concerne l'Ordonnance du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine, en date du 26 mars 2018, n° 159 "relative à l'approbation des produits soumis au contrôle de l'État dans les points de contrôle désignés"	17/10/2018		L'ordonnance est entrée en vigueur le 18 Mai 2018	
330	N° G/SPS/N/USA/3028 du 15 octobre 2018	USA	Cette notification concerne le règlement qui établit des tolérances avec les enregistrements régionaux pour les résidus de flumioxazine dans ou sur l'herbe, le fourrage et l'herbe, le foin.	17/10/2018		Le règlement est entré en vigueur le 5 Octobre 2018	
331	N° G/SPS/N/ARE/163 du 15 octobre 2018	Emirats arabes Unis	Les Émirats arabes unis imposent l'interdiction temporaire d'importation d'oiseaux domestiques et sauvages et de leurs sous-produits non traités, de poussins d'un jour et d'œufs à couver originaires de Bulgarie et l'interdiction temporaire de viande (à l'exception des produits traités thermiquement) et d'œufs et de consommation et de leurs produits non traités en provenance de Plovdiv suite à l'apparition du virus de la grippe aviaire (HPAI) en Bulgarie.	17/10/2018		Le règlement est entré en vigueur le 9 Octobre 2018	
332	N°G/SPS/N/SAU/375 du 15 octobre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne l'Avis du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture, décision n° 8219/79731/1439 du 12 septembre 2018 (2/1/1440 H) intitulée "Interdiction temporaire d'importer des espèces de truites arc-en Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, suite à l'apparition de la nécrose hématopoïétique infectieuse	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 12 Septembre 2018.	
333	N° G/SPS/N/USA/2865/Add.1 du 15 octobre 2018	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui modifie actuellement le règlement sur les additifs alimentaires afin de ne plus permettre l'utilisation de styrène en tant que substance aromatisante et adjuvant destiné à être utilisé dans les aliments	17/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 8 Novembre 2018	La règle est entrée en vigueur le 9 octobre 2018	
334	N° G/SPS/N/PHL/425 du 15 octobre 2018	Philippines	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n°30 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant l'importation temporaire des porcs domestiques et sauvages et de leurs produits, y compris la viande de porc et le sperme originaires de Bulgarie; République Tchèque; Moldova, Afrique du Sud; Zambie	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 14 Septembre	
335	N° G/SPS/N/PHL/426 du 16 octobre 2018	Philippines	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n°31 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant l'importation temporaire des porcs domestiques et sauvages et de leurs produits, y compris la viande de porc et le sperme originaires de la Belgique.	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 17 Septembre	
336	N°G/SPS/N/CAN/1182/Add.1 du 16 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 10 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le séthoxydime dans ou sur les graines de moutarde (de type condimentaire), graines de moutarde (de type oléagineux) faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1182 (datée du 18 juillet 2018).	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Octobre 2018	
337	N°G/SPS/N/CAN/1183/Add.1 du 16 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 10 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le mandipropamide dans ou sur légumes-feuilles (sous-groupe de cultures 4-13A), légumes-feuilles du genre Brassica (sous-groupe de cultures 4-13B)	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Octobre 2018	
338	N°G/SPS/N/CAN/1184/Add.1 du 16 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 10 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le flubendiamide dans ou sur le Thé (feuilles séchées), Feuilles de navet, Sorgho, graines de tournesol, Soja à gousse comestible, artichauts, Petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G, sauf les canneberges), graines de coton non délintées, Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (sous-groupe de cultures 6C), Légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A, sauf le soja à gousse comestible), Soja sec, Tige de canne à sucre, Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B), Huile d'arachide (raffinée), Arachides.	17/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Octobre 2018	
339	N° G/SPS/N/KOR/248/Add.15 du 17 octobre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne l'Agence de la quarantaine des animaux et des plantes (APQA) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée, a ajouté des plantes hôtes de Radopholus similis, l'un des organismes de quarantaine interdits de la République de Corée, basé sur sur le résultat de l'analyse du risque phytosanitaire (ARP). L'importation de parties souterraines vivantes de Johannesteijsmannia spp. et des plantes entières de Cyperus spp. des envois avec certificat phytosanitaire, expédiés à partir du 22 octobre 2018, seront interdits dans les régions spécifiées ci-dessous: Amérique du Nord (Canada, Mexique, États-Unis), Amérique centrale (tous les pays), Amérique du Sud (Tous les pays), Afrique (tous les pays), Asie (Brunéi, Chine (zones réglementées: villes de Guangzhou; villes de Maoming et de Shenzhen dans la province du Guangdong; Hong Kong, Chine), Inde, Indonésie, Liban, Malaisie, Oman, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Chinese Taipei, Thaïlande, Yémen), Europe (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie), Océanie et Pacifique: (Australie (sauf la Tasmanie), Îles Cook, Fidji, Guam, Îles Hawaii, Micronésie, Nioué, Île Norfolk, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Samoa américaines, Samoa, Îles Salomon, Tonga)	18/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 22 Octobre 2018	

340	N°G/SPS/N/KOR/212/Add.11 du 17 octobre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne l'ajout de sept espèces d'organismes de quarantaine: Curvularia fallax, Dothiorella sarmentorum, Phytophthora chrysanthemi, Thecaphora frezii, Thekopsora minima, Virus du jaunissement des pommes de terre, Meloidogyne graminicola par L'Agence de la quarantaine animale et végétale (APQA) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de La Corée	18/10/2018		Date limite pour la présentation des observations: 16 décembre 2018	
341	N°G/SPS/N/CAN/1185/Add.1 du 18 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 15 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant la trifloxystrobine dans ou sur le Houblon sec, Feuilles de radis, Fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), Racines de radis faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1185 (datée du 20 juillet 2018) .	19/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 15 Octobre 2018	
342	N°G/SPS/N/CAN/1186/Add.1 du 18 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 15 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le quinclorac dans Petits fruits de plantes naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13- 07H) faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1186 (datée du 20 juillet 2018) .	19/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 15 Octobre 2018	
343	N°G/SPS/N/CAN/1189/Add.1 du 18 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 16 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le rimsulfuron dans Fruits à noyau (groupe de cultures 12-09) faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1189 (datée du 25 juillet 2018) .	19/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 16 Octobre 2018	
344	N°G/SPS/N/CAN/1190/Add.1 du 18 octobre 2018	Canada	Cette notification concerne l'entrée en vigueur le 16 octobre 2018 du document de la série limite maximale de résidus proposée (LMR) concernant le pyroxasulfone dans les Tournesols (sous-groupe de cultures 20B) (révisé) faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/1190 (datée du 25 juillet 2018) .	19/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 16 Octobre 2018	
345	N°G/SPS/N/KOR/619/Add.1 du 22 octobre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne l'amendement proposé par le Ministère de la sécurité des aliments et des médicaments vise à établir et réviser les limites maximales de résidus de 251 pesticides dans les produits agricoles, y compris l'iminoctadine.	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Décembre 2018		
346	N°G/SPS/N/KOR/620 du 22 octobre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne l'amendement proposé par le Ministère de la sécurité des aliments et des médicaments qui réviser les limites maximales des résidus de 236 pesticides dans les produits agricoles, y compris l'iminoctadine et établit des méthodes de test générales pour Florpyrauxyfen-benzyl, Sedaxane et Tridemorph.	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 21 Décembre 2018		
347	N° G/SPS/N/USA/3029 du 22 octobre 2018	USA	L'agence de protection de l'environnement annonce la réception de plusieurs demandes initiales de pesticides demandant l'établissement ou la modification de la réglementation en matière de résidus de pesticides dans ou sur divers produits.	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 19 Novembre 2018		
348	N° G/SPS/N/HND/57/Add.1 du 19 Octobre 2018	Honduras	Cette notification concerne le règlement technique centraméricain RTCA 67.04.76: 18 sur les spécifications auxquelles doivent satisfaire les les laits et les crèmes en poudre faisant l'objet de la notification N° G / SPS / N / HND / 57 (datée du 15 août 2018).	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Novembre 2018		
349	N° G/SPS/N/HND/36/Add.3 du 19 Octobre 2018	Honduras	Cette notification concerne le règlement technique centraméricain RTCA 67.04.54:10 sur les additifs alimentaires dans les aliments et boissons transformés faisant l'objet de la notification G/SPS/N/HND/36/Add.2 (datée du 15 août 2018).	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 14 Novembre 2018		
350	N°G/SPS/N/UKR/129 du 16 octobre 2018	Ukraine	Cette notification concerne l'Ordonnance du Ministère de la politique agraire et de l'alimentation de l'Ukraine, en date du 26 mars 2018, n° 159 "relative à l'approbation des produits soumis au contrôle de l'État dans les points de contrôle désignés"	23/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 15 Décembre 2018		
351	N° G/SPS/N/TPKM/472 du 23 octobre 2018	Taipei chinois	La TFDA propose l'obligation de certificats officiels délivrés par l'autorité compétente du pays exportateur pour l'importation des produits de la pêche relevant de quatre codes SH spécifiques, à savoir 0301, 0302, 0303, 0304, 0305, 0306 et 0308.	24/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 22 Décembre 2018 .		
352	N° G/SPS/N/TPKM/473 du 23 octobre 2018	Taipei chinois	Cette notification concerne les produits importés classés dans 17 codes spécifiques CCC pour des denrées alimentaires (y les ustensiles de cuisine, les récipients ou emballages de denrées alimentaires, les nettoyants pour aliments ou les produits contenant des articles précédents) doivent respecter les "Réglementations relatives à l'inspection des produits importés". Les importateurs doivent demander une inspection à la Food and Drug Administration du ministère de la Santé et du Bien-être.	24/10/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 22 Décembre 2018		

353	N° G/SPS/N/JPN/601 du 23 octobre 2018	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide : Acibenzolar-S-methyl	24/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 22 Décembre 2018		
354	N° G/SPS/N/JPN/602 du 23 octobre 2018	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide : Probenazole	24/10/2018	La délai pour la présentation des observations est le 22 Décembre 2018		
355	N° G/SPS/N/JPN/603 du 23 octobre 2018	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit vétérinaire: Morantel	24/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 22 Décembre 2018		
356	N° G/SPS/N/EU/279 du 24 Octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1543 de la Commission du 15 octobre 2018 concernant l'autorisation d'une préparation de <i>Pediococcus pentosaceus</i> DSM 32291 en tant qu'additif pour l'alimentation animale pour toutes les espèces animales dans la catégorie des "additifs technologiques" à la suite de l'évaluation effectuée par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), conformément à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1831/2003.	25/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 6 Novembre 2018	
357	N° G/SPS/N/EU/280 du 24 Octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne Règlement d'exécution (UE) 2018/1533 de la Commission du 12 octobre 2018 concernant l'autorisation de l'alginate de sodium en tant qu'additif pour l'alimentation des chats, des chiens, des animaux non producteurs de denrées alimentaires et des poissons, et de l'alginate de potassium en tant qu'additif pour l'alimentation des chats et des chiens (Texte présentant de l'intérêt pou dans la catégorie des "additifs technologiques" à la suite de la réévaluation par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) ex-article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1831/2003.	25/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 6 Novembre 2018	
358	N° G/SPS/N/EU/281 du 24 Octobre 2018	Union Européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission modifiant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ajoutant les produits composites, le foin et la paille aux catégories catégories de lots à soumettre aux contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers.	25/10/2018	La délai pour la présentation des observations est le 23 Décembre 2018 .		
359	N°G/SPS/N/AUS/460 du 24 octobre 2018	Australie	Cette notification concerne l'Avis de biosécurité 2018/26 - Modifications proposées aux exigences existantes en matière de certification et de traitement après entrée pour les produits à base de salmonidés provenant de pays approuvés (à l'exception de la Nouvelle-Zélande). Les modifications proposées exigeront que tous les produits à base de salmonidés importés sous une forme nécessitant une transformation ultérieure en Australie restent sous contrôle de biosécurité dans un établissement ayant passé un accord approuvé avec le ministère. Les produits à base de salmonidés soumis à cette exigence ne seront libérés du contrôle de biosécurité qu'après avoir été transformés en une forme prête à la consommation.	25/10/2018	La délai pour la présentation des observations est le 12 Décembre 2018 .		
360	N° G/SPS/N/SAU/377 du 25 octobre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne l'Avis du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture, décision n° 54035/79731/1440 du 1er octobre 2018 (21/1/1440 H) intitulée "Interdiction temporaire de l'importation de crevettes blanches du Pacifique ( <i>Penaeus vannamei</i> ) vivantes en provenance de Malaisie" suite à l'apparition de la myonécrose infectieuse	26/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 1 Octobre 2018	
361	N° G/SPS/N/SAU/378 du 25 octobre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne l'Avis du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture, décision n° 8248/79731/1440 du 12 septembre 2018 (2/1/1440 H) intitulée "Interdiction temporaire d'importer des espèces de poissons tilapia vivants en provenance du Mexique" suite à l'apparition du virus Tilapia Lake	26/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 12 Septembre 2018.	
362	N° G/SPS/N/SAU/376 du 17 octobre 2018	Arabie Saoudie	Cette notification concerne l'Avis du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture, décision n° 45609/79731/1440 du 27 septembre 2018 (17/1/1440 H) intitulée "Interdiction temporaire d'importer des espèces de poissons carpe "cyprinus carpio" en provenance du Canada". suite à l'apparition de l'herpèsvirus Koi.	26/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 27 Septembre 2018.	
363	N° G/SPS/N/PHL/427 du 25 octobre 2018	Philippines	Cette notification concerne la publication de l'ordonnance n°33 série de 2018 du mémorandum du ministère de l'Agriculture interdisant interdiction temporaire d'importation des oiseaux domestiques et sauvages, y compris des oiseaux de gibier de l'état de la Californie suite à l'apparition de la maladie virulente de Newcastle (VND).	29/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 10 Octobre 2018	

364	N° G/SPS/N/BRA/1450 du 26 octobre 2018	<b>Brésil</b>	Cette notification concerne l'imposition, par le Ministère de l'Agriculture du Brésil (MAPA) d'une série de mesures phytosanitaires qui seront applicables à l'importation des bulbes d'Échalots ( <i>Allium cepa</i> var. <i>Aggregatum</i> ) à partir de la France	29/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 25 décembre 2018		
365-366	N° G/SPS/N/EU/255 et N° G/SPS/N/EU/256 du 26 Octobre 2018	<b>Union Européenne</b>	Ces deux notifications concernent deux propositions notifiées respectivement dans les documents G/SPS/N/EU/255 du 20 avril 2018 et G/SPS/N/EU/256 du 26 avril 2018. Ces deux propositions ont été adoptées respectivement en tant que: *Règlement (UE) 2018/1472 de la Commission du 28 septembre 2018 qui modifie l'annexe II du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 de la Commission en ce qui concerne l'additif alimentaire «Cochenille, acide carminique, carmins (E 120)». *Règlement (UE) 2018/1462 de la Commission du 28 septembre 2018 qui modifie l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 établissant les spécifications des additifs alimentaires énumérés aux annexes II et III du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les spécifications de certains esters de sorbitane (E 491 Monostéarate de sorbitane, E 492 Tristéarate de sorbitane et E 495 Monopalmitate de sorbitane).	29/10/2018		Le premier règlement est entré en vigueur le 23 octobre 2018 et le second le 21 octobre 2018.	
367	N° G/SPS/N/SAU/350.add1 du 29 Octobre 2018	<b>USA</b>	Cette notification concerne la décision du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture n° 1440/79731/108950 du 17 octobre 2018 (08/02/1440 AH) levant l'interdiction temporaire d'importer des oiseaux vivants, des œufs à couver et des poussins originaires des Pays-Bas.	31/10/2018		La date d'entrée en vigueur est le 17 Octobre 2018.	
368	N° G/SPS/N/TPKM/474 du 29 octobre 2018	<b>Taipei chinois</b>	Cette notification concerne La TFDA qui prévoit d'exiger que les importations d'ovoproduits, de produits laitiers, de gélatine et de ses dérivés à des fins alimentaires soient accompagnées de certificats officiels délivrés par l'autorité compétente du pays exportateur attestant que les produits attestés conviennent "à la consommation humaine".	31/10/2018	La délai pour la présentation des observations est le 28 Décembre 2018		
369	N° G/SPS/N/EU/282 du 30 Octobre 2018	<b>Union Européenne</b>	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1559 de la Commission du 17 octobre 2018 concernant l'autorisation de la teinture de cumin ( <i>Cuminum cyminum</i> L.) en tant qu'additif de l'alimentation animale pour toutes les espèces animales" à la suite de l'évaluation réalisée par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), conformément à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1831/2003.	31/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 8 Novembre 2018	
370	N° G/SPS/N/EU/283 du 30 Octobre 2018	<b>Union Européenne</b>	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1564 de la Commission du 17 octobre 2018 concernant l'autorisation d'une préparation de dolomite-magnésite en tant qu'additif pour l'alimentation animale pour toutes les espèces animales à l'exception des vaches laitières et des autres ruminants de production laitière, des porcelets sevrés et des porcs d'engraissement à la suite de l'évaluation et de la réévaluation par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), ex article 4, paragraphes 1 et 10. du règlement (CE) 1831/2003.	31/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 9 Novembre 2018	
371	N° G/SPS/N/EU/284 du 30 Octobre 2018	<b>Union Européenne</b>	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1568 de la Commission du 18 octobre 2018 concernant l'autorisation d'une préparation de fumonisine estérase produite par <i>Komagataella phaffii</i> (DSM 32159) en tant qu'additif pour l'alimentation animale pour tous les porcs et toutes les espèces de volaille à la suite de l'évaluation réalisée par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), conformément à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1831/2003.	31/10/2018		Date d'entrée en vigueur est le 9 Novembre 2018	
372	N° G/SPS/N/KOR/621 du 30 octobre 2018.	<b>Corée du sud</b>	Cette notification concerne les modifications proposées aux exigences sanitaires à l'importation pour les boyaux naturels dérivés d'animaux à sabots fendus. Si les boyaux naturels salés dérivés de porcs proviennent de pays qui ne sont pas autorisés à exporter de la viande de porc vers la République de Corée, ces boyaux naturels doivent être salés pendant au moins 30 jours avec du sel sec, de la saumure saturée 0,80), ou un supplément de phosphate uniquement, un sel sec contenant 86,5% de NaCl, 10,7% de Na <sub>2</sub> HPO <sub>4</sub> et 2,8% de Na <sub>3</sub> PO <sub>4</sub> et doit être maintenu à une température supérieure à 12 ° C pendant toute cette période.	31/10/2018	La date limite de présentation des observations est le 29 décembre 2018		
373	N° G/SPS/N/HKG/42/Add.1 du 30 octobre 2018.	<b>Hong Kong</b>	Cette notification concerne Les modifications proposées qui ont été incorporées dans le Règlement 2018 concernant la contamination métallique des aliments qui a été publié le 8 juin 2018 et approuvé par le Conseil législatif le 10 octobre 2018. le règlement modifié entrera en vigueur le 1er novembre 2019 pour certains types d'aliments frais, compte tenu de la durabilité et de la durée de conservation plus courtes de ces types d'aliments, et le 1er novembre 2020 pour les autres types d'aliments.	31/10/2018		le règlement modifié entrera en vigueur le 1er novembre 2019	



374-375	N° G/SPS/N/USA/3030 et N° G/SPS/N/USA/3031 du 30 octobre 2018	USA	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur de deux règlements relatifs aux limites maximales des résidus (LMR) des deux pesticides suivants: *L'étozazole dans ou sur plusieurs produits : cerise du sous-groupe 12-12A; Maïs doux, fourrage; Maïs, sucré, noyau et épi, sans la peau; Maïs, sucré, fourré; Graine de coton du sous-groupe 20C; Fruit à pépins, groupe 11-10; Noix, groupe d'arbres 14-12; Sous-groupe de pêches 12-12B; Sous-groupe 12 12C. *La Pyraclostrobine dans ou sur de multiples produits : Brassica, légumes-feuilles, sous-groupe 4-16B, à l'exception du cresson; Celtauce; Fenouil, Florence; Kohlrabi; Pétiole de feuille de légume, sous-groupe 22B; Légumes-feuilles, sous-groupe 4-16A; Légume, Brassica, tête et tige, groupe 5-16.	31/10/2018		Ces règlements sont entrés en vigueur le 15 octobre 2018	
376	N° G/SPS/N/TPKM/465/ add.1 du 30 octobre 2018	Taipei chinois	Cette notification concerne l'entrée en vigueur du règlement relatif aux modifications apportées à la Loi sur la Protection Phytosanitaire et de la Quarantaine Végétale des pays TAPIEX Chinois ( objet de la notification antérieure :G/SPS/N/TPKM/465 du 27 juillet 2018). Les modalités d'approbation et les articles pertinents des prescriptions ont été modifiés par suite de la modification de l'article 14 de ladite Loi le 20 juin 2018. Cependant, les mesures de contrôle applicables au transbordement de plantes et de produits végétaux restent inchangées.	31/10/2018		Ce règlement est rentré en vigueur le 15 octobre 2018.	
377	N° G/SPS/N/USA/3035 du 5 Novembre 2018	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce le dépôt d'une pétition, présentée par Bonamar Corp., proposant de modifier le règlement sur les additifs alimentaires afin de permettre l'utilisation sans danger des sources de rayonnements ionisants pour lutter contre les agents pathogènes d'origine alimentaire chez les poissons et poissons plats.	12/11/2018			
378	N° G/SPS/N/BRA/1451 du 9 Novembre 2018	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 35 du 25 septembre 2018 concernant les procédures de reconnaissance des systèmes d'inspection sanitaire et d'autorisation d'établissements étrangers par le Département de l'inspection des produits d'origine animale - Secrétariat pour la santé et l'inspection des animaux et des végétaux (SDA) - Ministère de l'Agriculture, du Bétail et des Fournitures alimentaires - DIPOA / SDA / MAPA.	12/11/2018		L'instruction est entrée en vigueur est le 27 septembre 2018.	
379	N° G/SPS/N/BRA/1452 du 9 Novembre 2018	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 34 du 25 septembre 2018 concernant les procédures d'autorisation préalable d'importation, de réinspection et de contrôles spéciaux applicables aux importations de produits comestibles d'origine animale par la Direction de l'inspection des produits animaux - Secrétariat à la santé et de l'inspection des animaux et des végétaux (SDA) - Ministère de l'Agriculture, du Bétail et de l'Alimentation - DIPOA / SDA / MAPA.	12/11/2018		L'instruction est entrée en vigueur est le 27 septembre 2018.	
380	N°G/SPS/N/USA /2966/Add.1 du 5 Novembre 2018	USA	Cette notification concerne l'annonce déposée par La Food and Drug Administration (FDA) . Elle est relative à la modification du règlement sur les additifs colorants afin de permettre une utilisation plus sûre des oxydes de fer synthétiques comme additifs colorants et d'inclure leur utilisation dans les comprimés et gélules de compléments alimentaires. Cette annonce est faite suite à une requête en additif de couleur (CAP) déposée par Colorcon, Inc	12/11/2018		Ce règlement entrera en vigueur le 04 décembre 2018.	
381-382	G/SPS/N/USA / 3032 et G/SPS/N/USA / 3033 du 05 novembre 2018	USA	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur de deux règlements relatifs respectivement aux limites maximales des résidus (LMR) des deux pesticides suivants : Le Boscalid dans ou sur plusieurs produits : Brassica, légumes-feuilles, sous-groupe 4-16B, sauf le cresson; Celtauce; Fenouil, Florence; Kohlrabi; Pétiole de la feuille de légumes du sous-groupe 22B; Légumes-feuilles du sous-groupe 4-16A; Pois et haricots écosés, sauf soja du sous-groupe 6C; Pois et haricots, écosés succulents, sous-groupe 6B; Légume, Brassica, tête et tige, groupe 5-16; Légumes, cucurbitacées, groupe 9; Légume, racine, sauf betterave à sucre, sous-groupe 1B. *Le Prothioconazole dans ou sur les graines de colza, sous-groupe 20A : des tolérances sont établies pour les résidus deprothioconazole, 2- [2- (1-chlorocyclopropyl) -3- (2-chlorophényl) -2-hydroxypropyl] -1,2-dihydro-3H-1,2,4-triazole-3-thione et son desthiométabolite, dans ou sur le colza, sous-groupe 20A à 0,15 ppm. En outre, L'EPA supprime la tolérance actuelle pour le «colza, graine» telle qu'elle est remplacé par la nouvelle tolérance pour le sous-groupe 20A.	13/11/2018		Ces deux règlements sont entrés en vigueur le 19 octobre 2018.	
383-384-385	G/SPS/N/UE/231 /add.1- G/SPS/N/UE/247 /add.2 et G/SPS/N/UE/248 /add.2 du 08 novembre 2018.	Union Européenne	Ces trois notifications concernent l'adoption de trois règlements relatifs à la modification des limites maximales des résidus de certains pesticides : lambda-cyhalothrine ; diphénylamine et d'oxadixyl ; et du penoxsulame, de triflumizole et de triflururon qui sont présents dans ou sur certains végétaux, produits végétaux et animaux	16/11/2018			
385	G /SPS /N /RUS/ 155 du 12 novembre 2018.	Russie	Cette notification concerne la suppression de la restriction provisoire imposée par la Fédération de Russie à l'importation à partir de la Suède de la volaille vivante, d'œufs à couvrir, de produits à base de viande de volaille préparée et de tout type de produit d'élevage de volaille contenant des produits de transformation de la volaille. Et ceci, suite à de l'amélioration de la situation épizootique de l'influenza aviaire en Suède	19/11/2018		: Le premier règlement rentrera en vigueur le 26 janvier 2019 quant au deuxième et au troisième règlement rentreront en vigueur le 1er mai 2019.	

386-387-388-389-390-391-392	G/SPS/N/ARE/167 -G/SPS/N/BHR/195 G/SPS/N/KWT/46- G/SPS/N/OMN/92 G/SPS/N/QAT/96- G/SPS/N/SAU/381 et G/SPS/N/YEM/37 du 16 novembre 2018.	Pays du Golf	Ces notifications concernent un Projet de règlement technique relatif aux "exigences de l'étiquetage nutritionnel" préparé par l'Arabie saoudite et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Ledit projet de règlement technique s'applique au règlement qui contrôle les données d'étiquetage nutritionnel. Et il s'applique à tous les produits alimentaires emballés, à l'exception des produits mentionnés dans le présent règlement	19/11/2018	La date limite de présentation des observations est le 15 janvier 2019		
393	G/SPS/N/SAU/380 du 15 novembre 2018	SAU	Cette notification concerne un Avis du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture Saoudien, relatif à la décision n ° 163643/79731/1440 du 5 novembre 2018 (27/2/1440H). Cette décision stipule une Interdiction temporaire par le Royaume d'Arabie Saoudite, d'importer des écrevisses blanches vivantes en provenance du Royaume-Uni. Et ceci, suite au rapport de l'OIE, réf. N ° 42 Vol. 31 du 15 octobre 2018, qui indique que la peste des écrevisses a eu lieu au Royaume-Uni	19/11/2018		Cette décision est applicable à partir du 05 novembre 2018.	
394	G/SPS/N/ARE/166 du 15 novembre 2018	EAU	Cette notification concerne l'entrée en vigueur du décret ministériel qui réglemente l'importation, par l'Émirats arabes unis, de certains végétaux et produits végétaux, tel que les plantes, les fleurs, les légumes, les fruits et les fourrages verts en provenance des pays ayant enregistré des infestations par le ravageur : Spodoptera Frugiperda (Lepidoptera: Noctuidae) (Objet de notification G/SPS/N/ARE/142/Add.1 du 07 février 2018). Ce décret décrit les exigences phytosanitaires à satisfaire par les pays déclarés infestés par ce ravageur (voir Annexe IV) et désirant exporter leurs végétaux et produits végétaux cités dans les annexes I et II, vers l'Émirats arabes unis. Ce règlement est entré en vigueur le 04 novembre 2018.	19/11/2018		Ce règlement est entré en vigueur le 04 novembre 2018.	
395	G/SPS/N/JOR/40 du 15 novembre 2018	JOR	Cette notification concerne la décision prise par le Ministère de l'Agriculture Jordanien relative à l'interdiction d'importation d'ail à partir de la Chine (lettre du Ministre de l'Agriculture Jordanien n ° 4/1/12748 du 23 septembre 2018). Et ceci suite aux mesures recommandées par le Comité de la protection des végétaux n ° 10 du 30 août 2018. Aussi, il est à préciser que cette mesure a été prise suite aux résultats de tests de laboratoire sur des échantillons d'ail provenant de Chine qu'ont confirmés la présence du virus de l'oignon nain jaune (OYDV).	19/11/2018		La décision est applicable à partir du 30 août 2018.	
396-397	G/SPS/N/USA / 3037 et G/SPS/N/USA / 3038 du 16 novembre 2018	USA	Ces deux notifications concernent l'entrée en vigueur de deux règlements relatifs respectivement aux limites maximales des résidus (LMR) des deux pesticides suivants: □ La Pyroxasulfone dans ou sur plusieurs produits : Pétiole du légume sous-groupe 22B, Menthe poivrée, feuilles fraîches et huile, Menthe vertes, feuilles fraîches, Soja, légume, succulent décortiqué et gousses comestibles, Herbe, fourrage et foin. Cependant la tolérance à la pyroxasulfone sur le coton, les semences non pelées sont supprimées.-Le fludioxonil : la tolérance est modifiée pour les résidus de fludioxonil [4- (2, 2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile], dans ou sur betterave, sucre et racines de 0,02 ppm à 4,0 ppm	23/11/2018		Le premier règlement est entré en vigueur le 29 octobre 2018 et le second règlement le 06 novembre 2018.	
398	G/SPS/N/CAN/1213 du 16 novembre 2018.	Canada	Cette notification concerne une directive (D-18-01) préparée par l'Agence Canadienne d'Inspection des aliments (ACIA) relative à l'imposition d'exigences phytosanitaires à l'importation du matériel de multiplication d'espèces de Rubus et de Ribes en provenant de toutes origines. Ce matériel de multiplication est considéré comme étant une voie d'introduction hautement risquée pour le transport des phytoravageurs de quarantaine, incluant le Phytoplasme Candidatus Phytoplasma rubi responsable du rabougrissement de la ronce et le Blackcurrant reversion virus (Virus de la réversion feuille étroite)	23/11/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 15 Janvier 2019	la date projetée pour son adoption est le 04 février 2019.	
399	: G /SPS /N /CAN/ 1214 du 19 novembre 2018.	Canada	Cette notification concerne la publication du document PMRL2018-44 par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Ce document a pour but de mener une consultation sur: * □ Les limites maximales de résidus (LMR) canadiennes qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le tétrachlorvinphos. * □ Les abrogations proposées pour les pesticides carbofurane, diazinon, dicofof, dinocap, difénamide, disulfoton, nicotine, phosalone, pirimicarbe, trichloroacétate de sodium (TCA) et vinclozoline et leurs denrées correspondantes énumérées dans le PMRL	26/11/2018	: La date limite de présentation des observations est le 22 Janvier 2019.		
400-401-402-404	: G/SPS/N/CAN /1215 du 19 novembre 2018, G/SPS/N/CAN/1217 , G/SPS/N/CAN/1218 et *G/SPS/N/CAN/1219 du 20 novembre 2018	Canada	Ces quatre notifications concernent la publication de quatre documents PMRL2018-45, PMRL2018-46, PMRL2018-47 et PMRL2018-48; par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Chacun de ces documents a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes d'un pesticide sur ou dans certains végétaux et produits végétaux et/ou animaux. Les quatre pesticides concernés respectivement par ces consultations sont les suivants : Krésoxim-méthyl ; Amisulbrom ; Mandestrobine et Isopyrazam	26/11/2018	: Les dates limites de présentation des observations est: le 22 Janvier et 28 janvier 2019.		

405	G/SPS/N/NZL/572/Add.1 du 19 novembre 2018	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne l'entrée en vigueur de la version finale de la norme sanitaire ( IHS) relative à l'importation ,par la nouvelle Zélande , des produits d'origine animale ayant fait l'objet d'une transformation dans un pays tiers	28/11/2108		Cette norme est entrée en vigueur le 05 novembre 2018	
406	G/SPS/N/EU/285 du 22 novembre 2018.	Union européenne	Cette notification concerne le Règlement d'exécution (UE) 2018/1648 de la Commission du 29 octobre 2018 qui autorise la mise sur le marché de xylo-oligosaccharides en tant que nouvel aliment en application du Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le Règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission. Aussi, l'xylo-oligosaccharides est autorisé à être utilisé dans les produits de boulangerie et les produits laitiers, les pâtes à tartiner à base de fruits, les confiseries au chocolat et les boissons à base de soja, destinées à la population en général	28/11/2108		Ce règlement entrera en vigueur le 08 décembre 2018	
407	G/SPS/N/EU/286 du 22 novembre 2018.	Union européenne	Cette notification concerne le Règlement d'exécution (UE) 2018/1660 de la Commission du 7 novembre 2018 soumettant l'importation de certaines denrées alimentaires d'origine non animale provenant de certains pays tiers à des conditions particulières en raison d'un risque de contamination par des résidus de pesticides, modifiant le Règlement (CE) n° 669/2009 et abrogeant le Règlement d'exécution (UE) n° 885/2014 qui établissaient jusque-là les conditions d'importation des produits cités ci-dessous.Ce règlement va soumettre les feuilles de curry en provenance d'Inde, les pitahayas (fruit du dragon) en provenance du Viet Nam et les feuilles de vigne en provenance de Turquie à des conditions d'importation, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque lot devra être accompagné d'un certificat sanitaire. De plus, ce règlement notifié inclut une disposition relative à la notification des rejets à la frontière en raison du non-respect d'une limite maximale de résidus de pesticide.	28/11/2108		Ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2018	
408	G/SPS/N/EU/272/add.1 du 22 novembre 2018	Union européenne	Cette notification concerne un complément d'information de la notification G/SPS/N/EU/272 du 26 septembre 2018 de l'Union européenne. Cette dernière est relative un projet de règlement d'exécution de la Commission établissant une liste provisoire de végétaux, produits végétaux et autres objets présentant un risque élevé, au sens de l'article 42 du règlement (UE) 2016/2031, ainsi qu'une liste de végétaux pour lesquels les certificats phytosanitaires ne sont pas requis pour l'introduction dans l'Union au sens de l'article 73 de ce règlement ( G / SPS / N / EU / 272). A présent, l'Union européenne souhaite informer ses partenaires commerciaux de la publication par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'un rapport technique détaillant les «informations requises pour les dossiers en vue de soutenir les demandes d'importation de végétaux, produits végétaux et autres objets à haut risque» prévu à l'article 42 du règlement (UE) 2016/2031 ". Ce rapport technique détaille toutes les informations que les pays tiers devront soumettre à la Commission européenne pour que l'Union européenne puisse effectuer l'évaluation du risque requis pour l'autorisation d'importer dans l'Union des végétaux, produits végétaux et autres objets classés dans la catégorie haute plantes à risque	29/11/2018			
409-410-411	Trois notifications du Japon : G/SPS/N/JPN / 604- G/SPS/N/JPN / 605 et G/SPS/N/JPN / 606 du 22 novembre 2018.	Japon	Ces notifications sont relatives à des propositions concernant la modification des limites maximales des résidus (LMR) de trois pesticides par le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches Japonais. Ces trois pesticides sont les suivants : Chlorprophame, Féribucarbe et Imidaclopride. Les produits visés par ces révisions des LMR sont des végétaux, des produits végétaux pour l'alimentation animale : Avoine (SH 10.04), orge (SH 10.03), froment (blé) (SH 10.01), maïs (SH 10.05), sorgho (SH 10.07), seigle (SH 10.02) et foin (SH 12.13, 12.14).	29/11/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 21 Janvier 2019		
412	G/SPS/N/TPKM/453/Add.1 du 20 novembre 2018	TPIEX chinois	Cette notification concerne l'entrée en vigueur des modifications partielles des dispositions du Règlement relatif à l'inspection des aliments et produits connexes importés ( objet de notification G/SPS/N/TPKM/453 du 07 février 2018) . Elle est notifiée par une délégation du Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu.	03/12/2018		Le règlement est entré en vigueur le 18 octobre 2018.	
413	N°G/SPS/N/KAZ/17 du 23 novembre 2018	Kazakhstan	Cette notification concerne la lettre du Comité de contrôle et de surveillance vétérinaires du Ministère de l'Agriculture de la République du Kazakhstan relative à l'interdiction d'importer sur le territoire du Kazakhstan des produits sensibles à la fièvre aphteuse originaires de Chine. Les produits concernés sont : des viandes de boeuf, de porc, d'agneau, de lait et des produits laitiers, y compris des produits de cuisson finis, matières premières alimentaires et produits issus de l'abattage d'animaux sensibles à la fièvre aphteuse , aliments pour animaux et additifs alimentaires pour animaux et aussi le matériels utilisés pour leur entretien, leur abattage et leur transformation	03/12/2018		La date d'entrée en vigueur est le 28 août 2018	
414	G/SPS/N/CAN /1223 du 23 novembre 2018.	Canada	Cette notification concerne la publication d'un Avis de modification, par le ministère de la Santé du Canada, de la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lipase issue d'Ogataea polymorpha B14-CBSsynt dans le pain, la farine, la farine de blé, les produits de boulangeries non normalisés et les pâtes alimentaires - Numéro de référence: NOM/ADM-0126	03/12/2018	la date limite de présentation des observations est le 18 février 2019.	Cette liste est rentrée en vigueur le 19 novembre 2018	

415-416-417-418-419	G/SPS/N/CAN/1195/add.1 du 23/11/2018. G/SPS/N/CAN/1196/add.1 du 23/11/2018 G/SPS/N/CAN/1197/add.1 du 26/11/2018 G/SPS/N/CAN/1199dd.1 du 27/11/2018 et G/SPS/N/CAN/1200dd.1 du 27/11/2018	Canada	Ces cinq notifications concernent l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux limites maximales des résidus respectivement des cinq pesticides suivants, sur des végétaux et produits végétaux: :2,4-D ; Diquat; Difénoconazole; Benzovindiflupyr et Éthaldéfoline.	03/12/2018		Ces cinq règlements sont rentrés en vigueur le 19 ou le 21 novembre 2018	
420-421-422-423	N°G/SPS/N/KAZ/-20 N°G/SPS/N/KAZ/-21; N° G/SPS/N/KAZ/-22; N° G/SPS/N/KAZ/-23 du 23 novembre 2018	Kazakhstan	Ces quatre notifications concernent les lettres du Comité de Contrôle et de Surveillance Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture de la République du Kazakhstan relatives à l'interdiction d'importation sur le territoire du Kazakhstan des animaux et produits animaux et autres à partir de certains pays à cause de l'apparition de certaines maladies.	04/12/2018		La date d'entrée en vigueur est le 28 août 2018 ou le 03 septembre 2018	
424-425-426-427-428	N°G/SPS/N/CAN/1220 ; N°G/SPS/N/CAN/1221 , N°G/SPS/N/CAN/1222 du 23 novembre 2018 ; et N°G/SPS/N/CAN/1224; N°G/SPS/N/CAN/1220 du 27 novembre 2018	Canada	Ces cinq notifications concernent la publication de cinq documents : PMRL2018-49, PMRL2018-50, PMRL2018-51- PMRL2018-52 et PMRL2018-53- par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Chacun de ces documents a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes d'un pesticide sur ou dans certains végétaux et produits végétaux. Les cinq pesticides concernés respectivement par ces consultations sont les suivants : Chlorothalonil ; Cléthodime ; Acéquinocyl ; Novaluron et Métaldéhyde	04/12/2018	la date limite de présentation des observations est le 03 ou 05 février 2019.		
429	G/SPS/N/RUS/156 du 04 décembre 2018.	Russie	Cette notification concerne un Projet de décision du collège de la Commission Economique Eurasienne sur les modifications de l'annexe 1 du règlement concernant les exigences vétérinaires communes (sanitaires et vétérinaires) pour les marchandises soumises au contrôle vétérinaire. Ce projet prévoit la détermination de mesures vétérinaires pour "la lysine et ses esters, sels de celle-ci" importés sur le territoire de l'Union économique eurasiennne.	06/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 02 février 2019		
430	G/SPS/N/CHL/585 du 04 décembre 2018	Chili	Cette notification concerne un projet de règlement relatif à l'imposition de nouvelles exigences phytosanitaires, par le Service de l'Agriculture et de l'Elevage du Chili, à l'importation des boutures non racinées de Vitis spp à partir des États-Unis d'Amérique et qui sera utiliser comme matériel de multiplication. Ce règlement modifiera les résolutions N° 5 479 du 2006, N°1 423 du 2010 et N° 5 073 du 2012	06/12/2018	La date limite de présentation des commentaires est le 02 février 2019.		
431	TAPEIX CHINOIS - G/SPS/N/TPKM/478 du 04 décembre 2018.	TAPEIX chinois	Cette notification concerne un Projet de modification des normes relatives à l'Application et à la Limitation des Additifs Alimentaires, notifié par le Territoire Douanier Distinct de de Taiwan-Penghu- Kinmen-et Matsu.*Articles élaborés relatifs aux normes sur la portée et l'application et la limitation des additifs alimentaires; *La Mise en place d'un système de catégories d'aliments dans des normes pour le champ d'application, l'application et la limitation des additifs alimentaires. Modification des groupes fonctionnels des additifs alimentaires;*Le Changement de normes concernant le champ d'application : l'application et la limitation de la cellulose microcristalline, de la cellulose en poudre, de la gomme de caroube, de la gomme de guar, de la gomme de tragacathe, de la gomme arabique, de la gomme de Karara, de la gomme de caroube, des pectines et du pullulane provenant d'ingrédients alimentaires;*Le Transfer des additifs alimentaires de la caséine, du caséinate de sodium et du caséinate de calcium dans les ingrédients alimentaires;* L'Établissement de normes pour la portée, l'application et la limitation de l'azote, de l'oxyde nitreux et du dioxyde de carbone;* L'Établissement et modification de normes pour le champ d'application, l'application et la limitation des phosphates, acétates d'éthylène diamine tetera, esters acétiques et acides gras du glycérol, acétate de saccharose isobutyrate, aluns, phosphate d'aluminium et de sodium, acides et sulfates d'aluminium et de propionates	06/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 28 mai 2019.		
432-433-434- 435	G/SPS/N/CAN/1201/Add.1 - 2018G/SPS/N/CAN/1202/Add.1 - ;G/SPS/N/CAN/1203/Add.1 - G/SPS/N/CAN/1207/Add.1 du 03 décembre 20188	Canada	Ces quatre notifications concernent l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux limites maximales des résidus respectivement des quatre pesticides suivants, sur des végétaux et produits végétaux et animaux: La Bifenthrine -Le Fenhexamide -L' Afidopyropène e tLa Picoxystrobine .	07/12/2018		Ces quatre règlements sont rentrés en vigueur le 27 ou 28 ou 29 novembre 2018	
436	G/SPS/N/TUR/107 du 11 Décembre 2018	Turquie	Cette notification concerne un communiqué du Codex turc sur le miel. Ce communiqué couvre les définitions de produits, les critères de composition et les exigences en matière d'étiquetage du miel	12/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 31 janvier 2019.	Date de l'entrée en vigueur : 31/10/2019	

437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450 et 451	G/SPS/N/CHN/1092 - G/SPS/N/CHN/1093-- G/SPS/N/CHN/1094- G/SPS/N/CHN/1095- G/SPS/N/CHN/1096- G/SPS/N/CHN/1097- G/SPS/N/CHN/1098- G/SPS/N/CHN/1099-- G/SPS/N/CHN/1100- G/SPS/N/CHN/1101- G/SPS/N/CHN/1102- G/SPS/N/CHN/1103- G/SPS/N/CHN/1104- G/SPS/N/CHN/1105- G/SPS/N/CHN/1106 et G/SPS/N/CHN/1107 du 04 Décembre 2018	Chine	Les quinze notifications de la Chine daté du 04 décembre 2018.Ces notifications sont relatives à une série de Norme nationale de Sécurité sanitaire des Aliments Chinoise concernant les additifs alimentaires ( quinze norme). Chaque norme spécifie la portée, les termes et définitions, les exigences techniques, l'étiquette et les méthodes d'essai de l'additif alimentaires concerné	10/12/2012	La date limite de présentation des observations est le 02 février 2019		
452	G/SPS/N/TUR/105 du 15 novembre 2018	Turquie	Cette notification est relative à un communiqué du Codex turc concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.Cette réglementation établit les caractéristiques que doivent présenter les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et aussi les règles relatives aux essais de conformité.	13/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 14 janvier 2019	la date proposée pour l'entrée en vigueur est le 01 février 2019	
453	G/SPS/N/TUR/106 du 27 novembre 2018	Turquie	Cette notification concerne un communiqué du Codex turc sur les méthodes d'analyse applicables à l'huile d'olive et à l'huile de grignons d'olive.Cette réglementation détaille les différentes méthodes d'analyse et les différentes étapes à suivre lors d'un contrôle officiel du l'huile d'olive et à l'huile de grignons d'olive.	13/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 26 janvier 2019.	la date proposée pour l'entrée en vigueur est le 31 janvier 2019	
454	G/SPS/N/ARE/168 -G/SPS/N/BHR/196 G/SPS/N/KWT/47- G/SPS/N/OMN/93 G/SPS/N/QAT/97- G/SPS/N/SAU/382 et G/SPS/N/YEM/38 du 05 décembre 2018	Pays du Golf	Ces notifications concernent un Projet de règlement technique du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe pour le "café instantané ». Ce projet donne des détails sur : l'identification, les caractéristique et la méthode d'échantillonnage du café instantané.	13/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 03 février 2019		
455	G/SPS/N/UE/287 du 11 décembre 2018	UE	Cette notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II,III et V du règlement (CE) n ° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de méthylester d'acide 2,5-dichlorobenzoïque, de mandipropamide, de prochloraz et de profoxydime dans ou sur céréales, légumes, fruits, graines, bulbes..etc et sur certaines produits d'origine animal ou végétal. (HS Codes: 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008), (HS Codes: 0201, 0202, 0203, 0204, 0205, 0206, 0207, 0208, 0209, 0210. Les LMR pour ces substances dans ces produits sont modifiées: soit augmentées, soit abaissées.	14/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 09 février	la date prévue de son adoption est juin 2019.	
456	G/SPS/N/UE/288 du 11 décembre 2018	UE	Cette notification concerne un projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n ° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de bispyribac, de benzoate de dénatonium, de fénoxycarbe, de fluorochloridone, de quizalofop-P-éthyle et de quizalofop-P-téfuryle , propaquizafop, tébufénozide dans ou sur céréales (HS Codes: 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008), produits d'origine animal (HS Codes: 0201, 0202, 0203, 0204, 0205, 0206, 0207, 0208, 0209, 0210) et certains produits d'origine végétale incluant les légumes et fruits. Les LMR pour ces substances dans ces produits sont modifiées: soit augmentées, soit abaissées.	14/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 09 février	la date prévue de son adoption est juin 2019.	
457	N° G/SPS/N/KAZ/27 du 10 Décembre 2018.	Kazakhstan	Cette notification concerne la restriction temporaire à l'importation de porcs et de produits du porc sur le territoire de la République du Kazakhstan de la région de Podkarpatsky en Pologne suite aux épidémies de peste porcine africaine.	17/12/2018		Date de l'entrée en vigueur : 25/10/2018	
458	N° G/SPS/N/KAZ/28 du 10 Décembre 2018.	Kazakhstan	Cette notification concerne la restriction temporaire à l'importation sur le territoire de la République du Kazakhstan d'oiseaux vivants, de viande de volaille, de produits à base de volaille de la région de Vordingborg au Danemark en raison des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène.	17/12/2018		Date de l'entrée en vigueur : 25/10/2018	
459	N° G/SPS/N/BRA/1462 du 17 Décembre 2018	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 47 du 26 octobre 2018 concernant le règlement technique qui établit l'identité et les exigences de qualité pour le lait concentré	18/12/2018		L'instruction est entrée en vigueur est le 6 Novembre 2018.	

460	N°G/SPS/N/URY/40 du 13 Décembre 2018	Uruguay	Cette notification concerne la résolution MERCOSUR / GMC / RES. N ° 13/14 qui fixe les exigences de police sanitaire des États parties relatives à l'importation de sperme d'équidés congelés et le modèle de certificat vétérinaire	18/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 11 février 2019	La date d'entrée en vigueur est le 27 février 2019	
461	N°G/SPS/N/URY/41 du 13 Décembre 2018	Uruguay	Cette notification concerne la résolution MERCOSUR / GMC / RES. N ° 32/18 qui modifie l'article 11 de la résolution GMC 13/14 "Conditions de police sanitaire en matière d'importation d'animaux de semence d'équidés congelés des États parties"	18/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 11 février 2019	La date d'entrée en vigueur est le 27 février 2019	
462	N°G/SPS/N/URY/47 du 13 Décembre 2018	Uruguay	Cette notification concerne la résolution MERCOSUR / GMC / RES. N ° 13/14 qui fixe les exigences de police sanitaire des États parties relatives à l'importation de sperme de bovins et de buffles congelé et le modèle de certificat vétérinaire	18/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 11 février 2019	La date d'entrée en vigueur est le 27 février 2019	
463	N°G/SPS/N/URY/48 du 13 Décembre 2018	Uruguay	Cette notification concerne la résolution MERCOSUR / GMC / RES. N°42/18 qui modifie l'article 11 est modifié et incorpore l'article 25 dans la résolution GMC n ° 49/14 "Conditions de police sanitaire des États parties régissant l'importation de sperme de bovins et de buffles congelés".	18/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 11 février 2019	La date d'entrée en vigueur est le 27 février 2019	
464	N° G/SPS/N/ARE/169 du 18 Décembre 2018	Emirats arabes Unis	Cette notification concerne la levée de l'interdiction d'importation des oiseaux domestiques et sauvages et leurs produits non traités, notamment la viande de volaille, les poussins d'un jour, les œufs à couver et leurs sous-produits originaires du Mexique	19/12/2018		Le date d'entrée vigueur est le 16 Décembre 2018	
465	G/SPS/N/CAN /1226 et G/SPS/N/CAN /1227 du 06 décembre 2018; G/SPS/N/CAN / 1228 du 07 décembre 2018 ;G/SPS/N/CAN / 1229 et G/SPS/N/CAN / 1230 du 10 décembre 2018	Canada	Ces cinq notifications concernent la publication de cinq documents PMRL2018-56, PMRL2018-57, PMRL2018-58, PMRL2018-54 et PMRL2018-55; par l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Santé Canada. Chacun de ces documents a pour but de mener une consultation sur les limites maximales de résidus canadiennes d'un pesticide sur ou dans certains végétaux et produits végétaux. Les cinq pesticides concernés respectivement par ces consultations sont les suivants : Fénamidone-Clomazone-Spiromésifène- Fluazifop-butyl et Flumioxazine	18/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 10 ou 12 février 2019		
466	G/SPS/N/PER/791 du 05 décembre 2018.	Pérou	Cette notification est relative à l'imposition, par le Ministère du Développement et de l'Inclusion Sociale (Midis) du Pérou, des exigences phytosanitaires nécessaires à l'importation de plantes in vitro de Zanzamora (mères : Rubus sous-genre Rubus (Eubatus) spp.) originaires des États de l'Arkansas , de l'Oregon, et originaires des États-Unis d'Amérique.	19/12/2018		Cette réglementation est entrée en vigueur le 20 août 2018	
467	G/SPS/N/PER/792 du 05 décembre 2018.	Pérou	Cette notification est relative à l'imposition, par le Service national de la santé agricole (SENASA du Ministère du Développement et de l'Inclusion Sociale (Midis) du Pérou, des exigences phytosanitaires nécessaires à l'importation de rhizomes en cartouche ou en calla (Zantedeschia spp.) d'origine et de provenance des États-Unis	19/12/2018		Cette réglementation est entrée en vigueur le 20 août 2018	
468	G/SPS/N/PER/793 du 05 décembre 2018.	Pérou	Cette notification est relative à l'imposition, par le Service national de la santé agricole (SENASA du Ministère du Développement et de l'Inclusion Sociale (Midis) du Pérou, des exigences phytosanitaires nécessaires à l'importation de plantes d'orchidées in vitro (Phalaenopsis spp.) d'origine et de provenance des États-Unis d'Amérique	19/12/2018		Cette réglementation est entrée en vigueur le 30 août 2018	
469	N°G/SPS/N/CHL/583.add1 du 20 décembre 2018	Chili	Cette notification concerne un projet de résolution modifiant la notification G / SPS / N / CHL / 583 établissant des exigences sanitaires pour l'entrée d'équidés au Chili sous le régime d'admission temporaire et abrogeant la résolution no 8577 de 2013. - Au point 2.6 concernant la piroplasmose: "S'ils étaient positifs, ils devraient être soumis à un traitement contre les tiques dans les sept jours précédant leur expédition dans le pays d'origine. En outre, sur le site de l'événement au Chili, toutes les mesures nécessaires seront prises pour que les spécimens positifs de Piroplasmis ne soient pas en contact avec des équidés négatifs et soient maintenus dans des conditions d'isolement et de surveillance périodiques par le Service de l'agriculture et de l'élevage, fréquemment examiné. En cas de détection de la présence de tiques, ils seront soumis à un traitement antiparasitaire externe sur le lieu de l'événement. " - Le point 7 a été ajouté : "Les ustensiles et le matériel accompagnant les équidés ont été désinfectés et désinfectés avec des produits prouvés efficaces et approuvés par l'autorité compétente du pays exportateur."	24/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 25 janvier 2019		

470	N°G/SPS/N/CHL/584.add1 du 20 décembre 2018	Chili	Cette notification concerne un projet de résolution modifiant la notification G / SPS / N / CHL / 584 établissant des exigences sanitaires pour l'entrée d'équidés au Chili sous le régime d'admission définitive et abrogeant la résolution no 3176 de 2013. -Le temps d'isolement dans le pays d'origine a été réduit de 30 à 21 jours (résolution 1.3a); - La résolution 1.3d a été ajoutée, qui stipule: "Les ustensiles et le matériel accompagnant les équidés ont été désinfectés et désinfectés avec des produits dont l'efficacité est prouvée et approuvés par l'autorité compétente du pays exportateur."	24/12/2018	La date limite pour la présentation des observations est le 25 janvier 2019		
471	G/SPS/N/USA / 3041 et G/SPS/N/USA / 3042; G/SPS/N/USA / 3043 ; G/SPS/N/USA / 3044;du 14 décembre 2018	USA	Ces quatre notifications concernent l'entrée en vigueur de quatre règlements relatifs respectivement aux limites maximales des résidus (LMR) des quatre pesticides suivants : Clomazone ; Oxytetracycline ; Bixafen et Pyrifluquinazon dans ou sur des végétaux et /ou des produits d'origine végétale ou animale	25/12/2018		Ces règlements sont entrés en vigueur soit le 26 novembre 2018, ou soit le 04 ou le 06 décembre 2018.	
472	N°G/SPS/N/KOR/622 du 14 décembre 2018	Corée du sud	Cette notification concerne la publication par L'Agence de Quarantaine Animale et Végétale (APQA), Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (MAFRA) d'une mise à jour et actualisation des données, suite à une analyse des risques phytosanitaire, sur Xylella fastidiosa et ses vecteurs. Xylella fastidiosa est un des organismes de quarantaine pour la République de Corée.L'APQA a mis à jour la liste des pays et région infesté, la liste des vecteurs et la liste des plantes hôtes du Xylella fastidiosa.	27/12/2018			
473	G/SPS/N/TPKM/477 du 23 novembre 2018.	TAPIEX chinois	Cette notification concerne un Projet de modification des normes relatives à l'Application et à la limitation du phosphate de sodium (monobasique), du phosphate de sodium (monobasique, anhydre), du chlorure de calcium (anhydre), du chlorure de calcium hexahydraté, du rouge cochenille A, du fumarate de sodium, du lactate de sodium , Ester d'acide gras de la glycérine et hydrosulfite de sodium.	28/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2019.		
474	G/SPS/N/CHN/1108 ; G/SPS/N/CHN/1109 ; G/SPS/N/CHN/1110 ; G/SPS/N/CHN/1111, G/SPS/N/CHN/1112 ; G/SPS/N/CHN/1113 ; G/SPS/N/CHN/1114 et G/SPS/N/CHN/1115 daté du 05 décembre 2018	Chine	Ces notifications sont relatives à une série de Norme nationale de Sécurité sanitaire des Aliments Chinoise concernant les additifs alimentaires (huit norme). Chaque norme spécifie la portée, les termes et définitions, les exigences techniques, l'étiquette et les méthodes d'essai de l'additif alimentaires concerné	28/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 03 février 2019.		
475	G/SPS/N/UE/290 du 19 décembre 2018	UE	Cette notification concerne un projet de décision d'exécution de la Commission modifiant les annexes I à V de la directive 2000/29 / CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation dans la Communauté. Les modifications qui sont apportés par ce projet sont comme suit :Des organismes nuisibles sont ajoutés à la liste des organismes de quarantaine de l'UE;La liste des organismes nuisibles a été modifiée; des nouveaux articles réglementés suivants sont ajoutés à la liste de l'UE des végétaux, produits végétaux et autres objets qui doivent être accompagnés d'un certificat phytosanitaire lors de l'importation dans l'Union européenne et qui sont soumis à une inspection phytosanitaire à l'importation; Les exigences d'importation applicables aux végétaux ou produits végétaux des ordres / familles / genres / espèces / végétaux sont introduites ou modifiées et Les exigences applicables aux zones protégées ont été modifiées pour certaines plantes .	31/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 février 2019 et	La date prévue de son adoption est mars 2019	

476	G/SPS/N/UE/289 du 19 décembre 2018	UE	<p>Cette notification concerne le Projet de règlement d'exécution de la Commission concernant la notification préalable des lots de certaines catégories d'animaux et de biens entrant dans l'Union (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).</p> <p>Le règlement (UE) 2017/625 impose à l'opérateur responsable de certains lots entrant dans l'Union en provenance de pays tiers de notifier préalablement aux autorités compétentes les postes de contrôle aux frontières avant l'arrivée des lots.</p> <p>1- L'exploitant responsable d'un envoi relevant des catégories d'animaux et de marchandises visées à l'article 47, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/625 donne au préalable notification, à l'autorité compétente du poste de contrôle aux frontières de la première arrivée dans l'Union, au moins un jour ouvrable avant l'arrivée prévue de l'envoi.</p> <p>2 - Par dérogation au paragraphe 1, lorsque les contraintes logistiques empêchent de respecter le délai indiqué dans ce paragraphe, les autorités compétentes des postes de contrôle aux frontières peuvent appliquer un délai de notification préalable d'au moins quatre heures avant l'arrivée prévue de l'envoi ;</p> <p>3- Par dérogation au paragraphe 1, les autorités compétentes des postes de contrôle aux frontières destinés à l'importation de grumes et de bois sciés et déchetés non transformés, peut appliquer une période de notification préalable pouvant aller jusqu'à cinq jours ouvrables avant l'arrivée prévue de tels envois.</p>	31/12/2018	Date limite pour la présentation des observations: 17 février 2019	le Maroc a demandé à l'UE des éclaircissements au sujet de cette notification (mail du 03/01/2019)	
477	N° G/SPS/N/JPN/608 du 19 Décembre 2018	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide : Fluensulfone	31/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 Février 2019		
478	N° G/SPS/N/JPN/607 du 19 Décembre 2018	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide : Fluazifop-butyl	31/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 Février 2019		
479	N° G/SPS/N/UGA/52 du 19 Décembre 2018.	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les carcasses et découpe de Viande de lapin.	31/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 Février 2019		
480	N° G/SPS/N/UGA/52 du 19 Décembre 2018.	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences, les méthodes d'essai et d'échantillonnage pour la viande séchée.	31/12/2018	La date limite de présentation des observations est le 17 Février 2019		
481	G/SPS/N/USA/3045 du 19 décembre 2018	USA	Cette notification concerne le dépôt d'une requête, présentée par Impossible Foods, Inc., proposant de modifier le règlement sur les additifs colorants afin de permettre l'utilisation sans danger de la leghémoglobine de soja en tant qu'additif colorant dans les produits analogues de bœuf haché non dérivés d'animaux.	02/01/2019			
482	G/SPS/N/MEX/359 du 11 décembre 2018.	Mexique	Cette notification concerne l'imposition par le SENASICA mexicain (Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires) des Exigences phytosanitaires à l'importation de graines de piment ( <i>Capsicum annuum</i> ) originaires de Tanzanie et en provenance de Hollande. Ceci suite aux résultats de l'analyse du risque phytosanitaire.	02/01/2019	La date limite de présentation des observations est le 09 février 2019		
483	G/SPS/N/MEX/360 du 11 décembre 2018.	Mexique	Cette notification concerne l'imposition par le SENASICA mexicain (Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires) des Exigences phytosanitaires applicables à l'importation de grains de maïs ( <i>Zea mays</i> ) originaires et en provenance de Russie. Ceci suite à une analyse de risque phytosanitaire.	02/01/2019	La date limite de présentation des observations est le 09 février 2019		
484	G/SPS/N/MEX/361 du 11 décembre 2018.	Mexique	Cette notification concerne les propositions d'exigences phytosanitaires, établies par le SENASICA mexicain (Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires) et relatives à l'importation de semences de betterave ( <i>Beta vulgaris</i> ) originaires et en provenance d'Australie. Ces propositions sont établies suite aux résultats de l'analyse de risque phytosanitaire (publiée dans le Journal officiel de la Fédération le 7 février 2012). Elle indique aussi les déclarations additionnelles que devront contenir le certificat phytosanitaire délivré par l'Organisation nationale de la protection des végétaux d'Australie.	02/01/2019	La date limite de présentation des observations est le 09 février 2019		



485	G/SPS/N /MEX/362 du 11 décembre 2018.	<b>Mexique</b>	Cette notification concerne l'imposition par le SENASICA (Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires) des Exigences phytosanitaires à l'importation de Grain de blé ( <i>Triticum aestivum</i> ) et ses articles connexes 100111, 100119, 100191, 100199) originaires et en provenance de Bulgarie. Ceci à la suite d'une analyse du risque phytosanitaire (publié au Journal officiel de la Fédération le 7 février 2012).	02/01/2019	La date limite de présentation des observations est le 11 février 2019		
486	G/SPS/N /MYS/43 du 17 décembre 2018.	<b>Malaisie</b>	Cette notification concerne le projet de modification de la seizième annexe du Règlement Malaisien de 1985 sur les aliments. Ces modifications consistent à :L'ajout de limites maximales de résidus (LMR) aux nouveaux pesticides; L'ajout de nouvelles LMR sur de nouveaux produits aux pesticides existants;La suppression de certains produits de pesticides existants; etLa suppression des pesticides existants.	03/01/2019	La date limite de présentation des observations est le 15 février 2019		























